



# LE DEVOIR

## Vers une désassurance des soins à domicile

Plus de 225 000 prestataires devront payer pour des services jusqu'à maintenant gratuits

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Le spectre de la sous-traitance plane dangereusement sur les services à domicile, a jugé hier la Coalition Solidarité Santé, qui dénonce les nouvelles orientations adoptées en catimini l'été dernier par le gouvernement Charest. La coalition évalue que ce virage à 180 degrés frappera de plein fouet au moins les deux tiers des quelque 340 000 prestataires québécois, qui devront désormais payer pour des services jusqu'alors gratuits.

Le document intitulé *Précisions pour favoriser l'implantation de la politique de soutien à domicile* constitue un recul important pour le Québec, juge la coalition, qui rassemble près de 80 organismes syndicaux et communautaires.

« Nous avons dénoncé en 2001 les effets pervers de la sous-traitance des services d'aide domestique et voilà que, maintenant, ce sont les services d'aide à la personne qui sont en train d'être privatisés », s'est indignée la porte-parole de la coalition, Isabelle Matte, qui y voit un précédent dangereux.

Dans ses précisions, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) entend en effet sous-traiter aux travailleurs de gré à gré et aux entreprises d'économie sociale la plupart des services d'assistance personnelle offerts gratuitement par les CLSC (soins d'hygiène, aide à l'habillement, à l'alimentation, etc.), et ce, même si ces travailleurs ne sont pas formés pour faire ce travail.

Seule la clientèle nécessitant des services d'une durée de moins de trois mois, soit moins de tiers des prestataires, restera dans le giron des CLSC.

Pour la Coalition Solidarité Santé, cette mesure remet en question tout le principe de la gratuité des services. Le document ministériel est clair: ces usagers auront le choix entre embaucher eux-mêmes leur personnel par la voie de l'allocation directe ou du chèque emploi-service ou être référés aux entreprises d'économie sociale, qui réclament des frais à toute personne gagnant 8450 \$ ou plus par année.

Historiquement, les personnes handicapées ont réclamé la possibilité d'embaucher elles-mêmes leurs

« J'ai calculé que je coûte 6000 \$ à l'État alors que je coûterais 50 000 \$ en CHSLD. C'est un non-sens. Sans ces services-là, je ne peux pas rester autonome. »

VOIR PAGE A 10: SOINS

### LE MONDE

## Le Congo en état d'alerte

Le Conseil de sécurité de l'ONU lance un avertissement au Rwanda, qui nie avoir fait incursion chez son voisin

■ À lire en page A 5



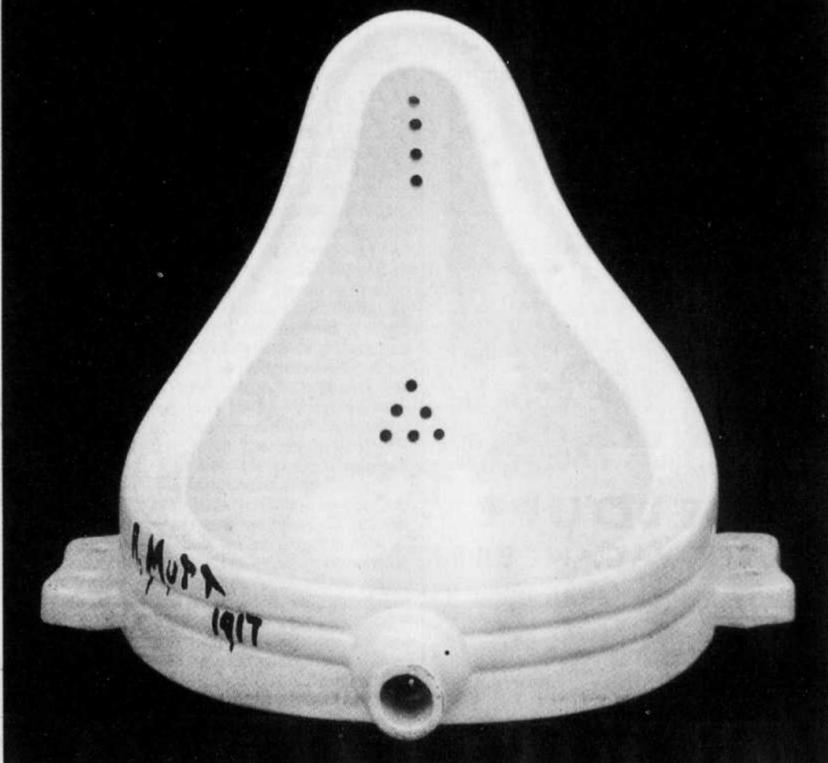
### INDEX

Annonces.....	B 4	Monde.....	A 5
Avis publics ..	B 6	Mots croisés ..	B 4
Cinéma .....	B 3	Nature .....	B 5
Décès .....	B 4	Resto .....	B 7
Éditorial .....	A 8	Sports .....	B 5
Idées .....	A 9	Télévision.....	B 2
Météo .....	B 7	Week-end.....	B 1



## L'œuvre d'art du siècle

Devant Matisse et Picasso, 500 professionnels des arts ont choisi Fontaine, de Marcel Duchamp, comme emblème du XX<sup>e</sup> siècle



AGENCE FRANCE-PRESSE

STÉPHANE BAILLARGEON  
BERNARD LAMARCHE

Un urinoir posé à l'envers et signé du pseudonyme de R. Mutt. Banal. L'artiste français Marcel Duchamp rebaptisa l'objet *Fontaine* et l'envoya à un salon new-yorkais qui ne l'exposa jamais.

Cela se passait en 1917. La première grande boucherie mondiale battait son plein. *Fontaine* a connu la fortune. Tellement qu'elle se retrouve en première position des œuvres d'art les plus influentes du dernier siècle, selon un sondage réalisé auprès du gratin artistique britannique.

Un urinoir comme symbole d'un siècle fou... Que pouvait-on imaginer de mieux? En tout cas, un critique du *Daily Telegraph*, reconnu pour ses goûts conservateurs, a souligné que « dans ce monde étrange où les bébés naissent en éprouvette, où les gens paient pour boire de l'eau au restaurant, le résultat ne surprend pas du tout ».

L'urinoir de Duchamp arrive devant *Les Demeures d'Avignon* (1907), de Picasso, et un double portrait de Marilyn Monroe réalisé par Andy Warhol en 1962. Suivent ensuite, dans l'ordre, *Guernica* (Picasso), *L'Atelier rouge* (Matisse), *I Like America And*

*America Likes Me* (Joseph Beuys), *La Colonne sans fin* (Constantin Brancusi), *One: N° 31* (Jackson Pollock), *100 Untitled Works In Mill Aluminium* (Donald Judd) et *Reclining Figure 1929* (Henry Moore).

Le sondage a rejoint environ 500 professionnels des arts, des artistes mais aussi des conservateurs, des critiques et des marchands d'art. Étrangement, aucun artiste sondé n'a placé une œuvre de Matisse dans sa liste de favoris. L'enquête, rendue publique cette semaine, s'inscrit dans les activités entourant le Turner Prize, une des récompenses les plus prisées du monde de l'art contemporain.

Le prix, qui sera attribué au début de la semaine prochaine, a l'habitude de souligner les travaux les plus audacieux, pour ainsi dire dans la lignée plus ou moins bâtarde de Duchamp. Cette fois-ci, quatre finalistes s'affrontent, tous âgés de moins de 50 ans, comme l'exigent les règlements: Kutlug Ataman, Jeremy Deller, Yinka Shonibare, Langlands & Bell. Ces derniers ont recréé digitalement une ancienne résidence d'Oussama ben Laden. Ils ont documenté leur œuvre en octobre 2002 lors

« Dans ce monde étrange où les bébés naissent en éprouvettes, où les gens paient pour boire de l'eau au restaurant, le résultat ne surprend pas du tout »

VOIR PAGE A 10: DUCHAMP

## L'UPA achète l'abattoir Colbex

Les producteurs obtiennent un prix plancher de 42 ¢ la livre pour les vaches de réforme

CLAUDE TURCOTTE

Dans le cadre d'un congrès tout à fait inusité au cours duquel le cœur de l'action se déroulait ailleurs, dans un bureau ministériel et aux abords d'un abattoir, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a pris un virage spectaculaire de la production vers la transformation en décidant de faire l'acquisition de tous les actifs de Viandes Levinoff, faisant en même temps le pari qu'elle pourra assurer un prix plancher de 42 ¢ la livre pour les vaches de réforme. Mais en attendant que l'entente de principe conclue hier à 14h se transforme en contrat définitif, il faudra compter sur l'aide financière des gouvernements pour combler la différence entre le prix actuel et le prix plancher.

Quelques instants avant Laurent Pellerin, président de l'UPA, et Françoise Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Michel Dessureault, président de la Fédération des producteurs de bovins, qui se trouvait sur le barrage installé devant l'abattoir à Saint-Cyrille-de-Wendover, déclarait que la participation des producteurs bovins dans l'entreprise serait de 80 % et que la famille Cola, propriétaire actuel, conserverait une participation de 20 % ainsi que la responsabilité des opérations. Les producteurs, qui n'ont que très peu d'expertise dans la gestion d'un abattoir, ont demandé à ce que les Cola, qui bénéficient d'une expérience de 75 ans dans ces activités,



VOIR PAGE A 10: UPA

## Joyeux Noël, vous n'êtes pas payés

Une garderie choisit de ne pas payer ses employés pendant le temps des Fêtes tout en continuant d'empocher l'argent des parents et la subvention de Québec

KATHLEEN LÉVESQUE

Une garderie privée de Montréal a décidé de ne pas payer ses employés durant les jours de fermeture entre Noël et le jour de l'An tout en continuant à empocher la contribution des parents et la subvention gouvernementale.

Comme l'a appris *Le Devoir*, la direction de la garderie Opus Incertum a prévenu son personnel par voie de mémo vendredi dernier qu'il ne sera payé que pour les deux jours fériés prévus par les normes

de travail. Les quatre autres journées de fermeture pendant la période des Fêtes seront retenues de la paie des 11 éducatrices non syndiquées.

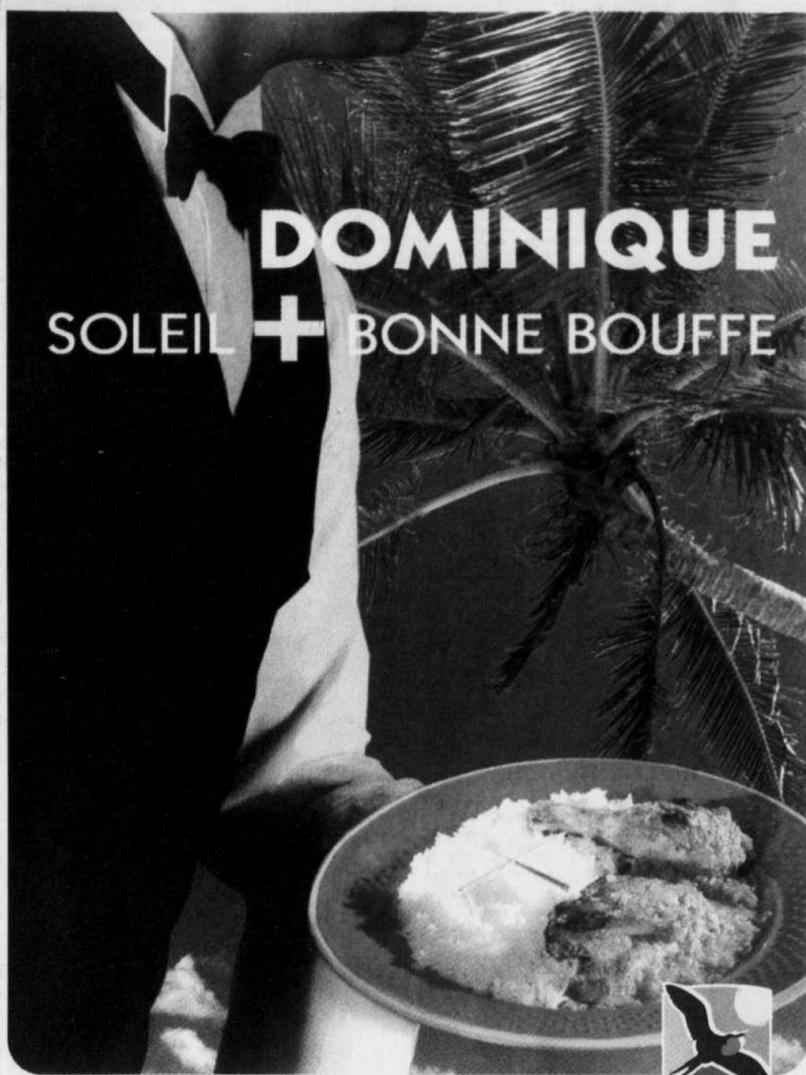
Le propriétaire de la garderie, Alberto Carvalhido, bénéficiera du paiement des parents de 7 \$ par enfant par jour. Il encaissera également les 30,70 \$ par enfant par jour que verse le gouvernement du Québec à titre de subvention. Quatre-vingts enfants fréquentent la garderie Opus Incertum, située sur le Plateau Mont-Royal. Du coup, M. Carvalhido aura des revenus d'environ 12 000

\$ pour ces quatre jours mais aucune dépense. Au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, on reconnaissait hier que rien n'empêche une garderie ou un centre de la petite enfance (CPE) d'agir de la sorte. « Si l'entente commerciale entre la garderie ou le CPE et les parents prévoit que les parents continuent de payer même si la garderie ferme ses portes, le gouvernement verse la subvention. Mais il n'y a rien dans la réglementation qui permet d'intervenir

VOIR PAGE A 10: GARDERIE



## • LES ACTUALITÉS •



DOMINIQUE  
SOLEIL + BONNE BOUFFE



GUADELOUPE  
À CHACUN SES VACANCES

www.maguadeloupe.ca

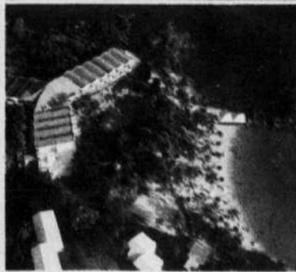
Basse Terre • Grande Terre • Marie-Galante • Les Saintes • La Désirade • Saint-Martin • Saint-Barthélemy

Cet hiver, que diriez-vous de joindre l'enchantement à l'agréable? C'est ce que vous proposent les îles de Guadeloupe. Quelle que soit votre passion – plein air, sports extrêmes, gastronomie, culture, fête – dans les îles de Guadeloupe, elle se conjuguera au soleil pour faire de votre séjour une expérience inoubliable, unique. Cliquez dès aujourd'hui sur [maguadeloupe.ca](http://maguadeloupe.ca) et découvrez votre prochaine destination soleil.

ABONNEZ-VOUS À MAGUADELOUPE.CA  
ET GAGNEZ!

Abonnez-vous à notre bulletin Offres Guadeloupe et courez la chance de gagner un séjour de rêve pour deux personnes dans un hôtel de la chaîne Des Hôtels et des Îles. Détails sur [www.maguadeloupe.ca](http://www.maguadeloupe.ca).

Soleil français, saveur créole...



Novotel Bas du Fort 3★

Départs les mardis du 04 janvier au 08 février 2005.

1589\$

Séjour de 1 semaine, 3 repas par jour.  
Prix par personne, en occupation double,  
taxes et vols inclus.

Contactez votre agent de voyages  
pour plus de détails.



VACANCES  
transat

Voyager vrai.

Prix valide au moment de l'inscription et sujet à changement sans préavis. Pour les conditions générales, veuillez vous référer à la brochure Juin 2004-2005 de Vacances Transat. Air Transat et Vacances Transat sont membres de Transat A.T. Inc. Vols opérés par Air Transat.

Répartition des effectifs médicaux

## Les jeunes médecins fustigent le gouvernement

La réponse à la pénurie chronique de médecins ne répond pas aux besoins réels des citoyens, disent-ils

LOUISE-MAUDE  
RIOUX SOUCY

Les pires craintes des médecins résidents se sont concrétisées mardi avec la publication par le ministre de la Santé des plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM) qui, comme prévu, imposent de nombreuses restrictions au nombre de postes auxquels ils ont accès. Hier, l'Association des médecins résidents de Montréal (AMRM) s'inquiétait de voir le ministre faire du saupoudrage régional en balayant du revers de la main les véritables besoins des citoyens.

«Le gouvernement veut distribuer les médecins en les partageant à 50 % en régions périphériques et universitaires et à 50 % en régions intermédiaires éloignées alors que 75 % de la population vit dans les grands centres. On déshabille Paul pour habiller Jacques», a dénoncé le président de l'AMRM, le Dr Martin Girard. L'AMRM croit au contraire que les régions seraient mieux desservies par des ententes de corridors de services et par la création de pôles régionaux, exemples à l'appui. «Prenons la cardiologie à la Cité de la santé de Laval. Les délais d'attente sont de huit mois pour les cas les plus urgents et de 14 mois pour les autres alors qu'à Val-d'Or, ils ne sont que d'un mois. Pourtant, le gouvernement ouvre un poste à Val-d'Or mais aucun à Laval, c'est illogique», explique le Dr Girard.

Des exemples comme celui-là, le Dr Girard en a plusieurs, et ce, dans une foule de disciplines. Sans compter le volet formation, sur lequel la politique du ministre Couillard a un impact certain puisqu'elle limite les possibilités pour les médecins résidents d'accéder à un poste en milieu universitaire ou de suivre une formation complémentaire.

Dans certains domaines, les portes sont complètement fermées, notamment en psychiatrie, où même l'attrition n'a pas été comblée l'an dernier dans les milieux universitaires. «Cette situation est inacceptable lorsqu'on sait que les besoins en psychiatrie en régions universitaires et périphériques sont énormes, comparativement à certaines régions intermédiaires et éloignées», a dénoncé le Dr Girard.

Le nombre de postes rendus



ARCHIVES REUTERS

disponibles dans certaines spécialités est tellement serré que certains craignent de ne pas trouver d'emploi. «À en croire les chiffres du ministère, c'est à se demander si, dans certaines spécialités, il y a vraiment une pénurie d'effectifs», a insisté le Dr Girard.

Pourtant, personne ne doute qu'il y a une pénurie importante de médecins au Québec. Mais si les médecins résidents sont conscients qu'ils constituent une partie de la solution à ce problème, ils refusent d'en assumer seuls les conséquences. «Le vrai courage, ce serait de demander à tous les médecins de prendre de front le problème et non pas de tout reléguer aux jeunes médecins», a dit le Dr Girard.

Un sentiment que partage le président de l'Association des médecins résidents de McGill. «Il y a environ 300 médecins résidents qui finiront leur formation en spécialité en 2005 et plus de 1000 postes à pourvoir alors qu'en médecine familiale, on compte seulement 200 finissants pour des besoins estimés à environ 800 médecins de famille», a dit le Dr Martin Bernier.

«Faites le calcul: même avec la meilleure volonté au monde, le défi est mathématiquement impossible à relever. On ne peut pas demander aux finissants d'une seule cohorte de régler tous les problèmes accumulés au fil des ans et de répondre à tous les besoins.»

Le Devoir

EN BREF

### Gare aux pollueurs

Les partis d'opposition aux Communes se sont ligüés pour faire adopter hier un amendement du Bloc québécois à la loi sur les oiseaux migrateurs, laquelle pourrait éventuellement incorporer des amendes minimales élevées pour les navires pollueurs des eaux canadiennes, ce qui n'était pas le cas par le passé. Jusqu'à présent, l'amende minimale était laissée à la discrétion des tribunaux. Avec l'amendement proposé par le Bloc et entériné par le comité permanent de l'Environnement, les armateurs de bâtiments de plus de 5000 tonnes s'exposent à des amendes minimales de 100 000 \$ à 500 000 \$ selon l'accusation qui sera portée contre eux. Selon le porte-parole du Bloc dans ce dossier, Christian Simard, l'amende minimale actuelle se situe autour de 30 000 \$ au Canada alors que, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, on impose aux armateurs des amendes de 400 000 à 500 000 \$ pour des infractions similaires. «Avec les amendes actuelles, expliquait Christian Simard hier, la loi canadienne a des allures de permis de polluer.» – Le Devoir

### Nouveau règlement

Québec vient d'approuver le nouveau règlement sur les halocarbures, destiné à resserrer les règles de gestion des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Ce nouveau règlement, qui interdira l'utilisation des CFC, prévoit l'élimination à terme de leurs substituts, comme les HCFC, ainsi que la récupération obligatoire des substituts de troisième génération, les HFC et les PFC. Ces mesures auront pour effet de réduire de 600 000 tonnes les émissions de gaz à effet de serre du Québec, selon le ministère de l'Environnement du Québec. Le nouveau règlement prévoit aussi la récupération de tout halocarbure contenu dans les équipements de réfrigération et de climatisation qui feront l'objet de réparations. Les grossistes et les distributeurs seront obligés de reprendre à leurs points de vente les halocarbures usagés de leurs clients pour éviter qu'ils ne soient rejetés dans l'atmosphère. Enfin, le nouveau règlement exigera que l'industrie de la réfrigération n'utilise que de la main-d'œuvre ayant une qualification environnementale sous peine de ne pouvoir obtenir d'halocarbures. – Le Devoir

## Le Soutien aux enfants

Une nouvelle aide financière non imposable  
pour toutes les familles du Québec\*



1<sup>er</sup> versement devancé au 15 décembre 2004

Pour information

Régie des rentes du Québec

Région de Québec : (418) 643-0763

Région de Montréal : (514) 864-4445

Ailleurs au Québec : 1 888 672-8161

Service aux sourds ou aux malentendants  
(ATS ou téléimprimeur requis) :  
1 800 603-3540

www.  
rrq.gouv.qc.ca

Québec

\* Ayant des enfants de moins de 18 ans



# POLITIQUE

**Bijouterie Gambard** ROLEX  
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE  
MONTREAL (514) 866-3876  
Vente et service



Christian Rioux

## De Ouagadougou à Kiev

**O**uagadougou — L'avion venait de prendre son envol et les lumières de Ouagadougou disparaissaient dans le hublot. Vue d'avion, la nuit, l'Afrique n'a pas l'agressivité de l'Amérique et de l'Europe. Seules quelques ombres adoucies par la poussière que charrie l'harmattan scintillaient à l'horizon. On se serait cru au-dessus du Labrador ou du désert Mojave, les lumières de Las Vegas en moins. Quelques minutes encore et l'immensité du Sahara, plus large que l'Atlantique, ferait disparaître la plus petite leur pendant des heures.

Il n'y a de véritable nuit qu'en Afrique, là où les tropiques la font tomber comme une enclume et disparaître aussi vite le matin venu. Là où la pauvreté force les néons agressants à retrouver un peu d'humanité. C'est cela qui donne une langueur indéfinissable à la nuit africaine. Pendant que les Montréalais et les Parisiens s'agitent en tous sens, dès 19h, les habitants de Ouagadougou retrouvent une sérénité qui n'existe nulle part ailleurs. Pendant que je courais après mon ombre, mes voisins du petit quartier de Goughin passaient la soirée devant leur masure à regarder leurs enfants jouer ou à tenir un nourrisson dans leurs bras. J'aurais voulu m'asseoir près d'eux pour comprendre, quelques instants, d'où pouvait bien venir cette paix.

Je quittai l'un des pays (le Burkina Faso) les plus pauvres du monde. Le 143<sup>e</sup> sur 145, selon un indice international dont je vous épargnerai le nom. Et pourtant, je ne pouvais m'empêcher de songer aux lettres que m'avaient expédiées la veille plusieurs lecteurs irrités par ma dernière chronique. Il y était question du meurtre sauvage de Margaret Hassan. Je demandais où étaient passés les milliers de manifestants contre la guerre en Irak au moment où se commettaient sous nos yeux un des crimes les plus barbares qui soient.

Plusieurs lecteurs m'ont répondu que, contrairement à moi, les manifestants savaient compter et que George Bush avait plus de morts sur la conscience que tous les terroristes. Ils oublièrent que, si les hommes sont égaux, les morts ne le sont pas. Pour juger de la gravité d'un meurtre ou d'une guerre, il ne suffit pas de compter les cadavres. Dans tous les pays, la justice distingue l'assassinat prémédité de l'homicide involontaire. Les tribunaux savent la différence entre les victimes civiles inévitables de la guerre et celles d'un génocide méticuleusement organisé. On ne comprend rien au XX<sup>e</sup> siècle si on ne saisit pas cette différence. Les terroristes modernes en ont pris acte en érigeant l'assassinat d'innocents en méthode de combat. Les assassins de Margaret Hassan, comme ceux du journaliste Daniel Pearl avant eux, ne sont pas les enfants de la guerre en Irak. Ce sont les héritiers d'Auschwitz et de l'extermination des Tutsis au Rwanda.

J'aurais voulu faire monter ces lecteurs dans le petit car qui mène à Koudougou, à 100 kilomètres de la capitale, pour leur montrer qu'aucune misère, aucune pauvreté n'explique la sauvagerie des tueurs de Margaret Hassan. Ici, dans le dénuement le plus total, les paysans produisent à peine de quoi nourrir leur famille. Ils n'ont ni téléphone ni électricité. Pour eux, les Palestiniens de Gaza et les insurgés de Falouja sont des millionnaires. Leur seule richesse est un puits qui assure leur survie. Que dis-je, leur seule richesse, c'est leurs enfants qui rient et qui courent dans les champs... La vie, quoi, à laquelle ils croient encore. Jamais il ne leur viendrait à l'idée de poser des bombes, encore moins de devenir kamikazes. Ici, on ne trouve pas un seul terroriste.

Ce ne sont ni la misère ni la guerre qui produisent le terrorisme. Le terrorisme est le fruit de l'idéologie, le fruit d'une idéologie sans projet, qui n'a plus d'utopie à faire miroiter à personne, rien que la destruction et la mort à proposer. Vous aurez remarqué que la montée du terrorisme moderne n'a pas tant suivi le développement de l'influence américaine que l'effondrement des utopies gauchistes, qui se sont toutes effritées les unes après les autres. Que restait-il du projet révolutionnaire une fois disparu le rêve de la société idéale? Il reste la révolution dans ses habits les plus simples, autrement dit la violence toute nue. Cette violence n'a pas besoin de misère et de pauvreté pour s'exprimer, elle peut fleurir dans les pays les plus riches comme dans les plus pauvres.

Qui connaît les ravages de l'idéologie mieux que les Ukrainiens?

L'immense famine organisée et planifiée par Staline en 1931 et 1932 avait fait des centaines de milliers de morts, au point où de nombreux historiens parlent de génocide. C'est sans compter les victimes de Tchernobyl, plus récentes mais tout aussi symboliques du mépris que les idéologues ont toujours eu de la vie. Même durant les années de la glasnost, les Ukrainiens ont dû affronter un des partis communistes les plus orthodoxes.

Comment ne pas admirer l'étonnante détermination de ces hommes et de ces femmes qui campent devant le parlement de Kiev armés de simples drapeaux ou de foulards orange? Ces hommes et ces femmes défendent leur indépendance nationale et la démocratie avec des moyens et des armes qui en sont dignes. Voilà ce qui force ces jours-ci le respect du monde entier.

On est à cent lieues du terrorisme et de la barbarie. Oui, Kiev respire l'humanité, la même que lorsque tombe la nuit dans mon petit quartier de Goughin.



PETER ANDREWS REUTERS



Judy Sgro



Liza Frulla

## Paul Martin envoie des renforts à Sgro et Frulla

Les deux ministres ont été au centre de controverses depuis leur nomination

ALEC CASTONGUAY

**O**tawa — Le bureau du premier ministre, exaspéré par les difficultés et les controverses qui secouent le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration depuis quelques semaines, a envoyé des renforts à la ministre Judy Sgro. *Le Devoir* a appris que depuis mercredi, deux conseillers spéciaux d'expérience ont été greffés à l'équipe politique pour stabiliser la situation.

Maurice Rioux et Mark Dunn, qui ont déjà œuvré pour le député libéral Denis Coderre lorsqu'il était à la tête de ce ministère, sont maintenant en poste. Ils comblent quelque peu les trous béants laissés par l'important mouvement de personnel qui s'est produit au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration depuis que Judy Sgro est ministre. Encore aujourd'hui, près de cinq mois après la reconduction de Mme Sgro au cabinet, elle n'a toujours pas de directeur des communications ni d'attaché de presse officiel.

La ministre est d'ailleurs frappée par la controverse depuis plusieurs semaines, talonnée par le Parti conservateur à propos de ses agissements. Stephen Harper accuse Judy Sgro d'avoir fait preuve de favoritisme en donnant à Alina Balaican, une danseuse d'origine roumaine qui a travaillé bénévolement pour sa campagne électorale, un permis ministériel l'autorisant à rester au pays pour faire sa demande d'immigration. Ce cas est actuellement devant le commissaire indépendant à l'éthique, Bernard Shapiro.

La tempête a ensuite pris de l'ampleur quand le PC a soutenu que le chef de cabinet de Mme Sgro, Ihor Wons, a rencontré un propriétaire de bar de danseuses nues dans la région de Toronto alors que, justement, il existe un programme de recrutement de femmes à l'étranger pour danser dans ces bars.

La responsable des relations avec les médias pour la ministre Sgro, Giovanna Gatti, soutient que la nomination des conseillers spéciaux faite par le bureau de Paul Martin «n'a rien à voir» avec les controverses mais plutôt avec les tâches supplémentaires qui affecteront le ministère au cours des prochains mois puisque la ministre veut aller

de l'avant avec une réforme de l'immigration.

### Mouvement au Patrimoine

*Le Devoir* a aussi appris que la ministre du Patrimoine, Liza Frulla, a un nouveau chef de cabinet depuis mercredi. John Walsh, qui travaillait pour l'ancien ministre Denis Paradis avant son éviction du cabinet, prend la relève de Richard Paradis. Ce dernier, spécialiste des réglementations en matière de télécommunications, restera en poste à titre de conseiller jusqu'au 28 janvier. Son départ est motivé par «des raisons personnelles», a confirmé Donald Boulanger, attaché de presse de Liza Frulla.

Le ministère du Patrimoine a lui aussi été sur la sellette à quelques reprises depuis le début de la session parlementaire, notamment lorsque Liza Frulla a déclaré que le Québec et le Canada avaient des positions tellement similaires en matière de diversité culturelle que la province pouvait parler pour le pays sur la scène internationale. L'affirmation avait soulevé un tollé dans le reste du pays. D'autres déclarations, notamment sur le financement des musées canadiens, ont offusqué le milieu culturel. Donald Boulanger a affirmé que le départ de M. Paradis n'a aucun lien avec ces controverses.

### La fonction publique chambardée

Le bureau du premier ministre a aussi procédé à un imposant jeu de chaises musicales chez les hauts fonctionnaires hier, déplaçant pas moins d'une dizaine de sous-ministres, soit un tiers des effectifs. Des ministères aussi importants que le Conseil du trésor, la Justice et les Ressources humaines, entre autres, changent de sous-ministre, l'équivalent du patron des fonctionnaires.

C'est le départ de Jim Judd du Conseil du trésor vers le SCRS, les services de renseignement canadiens, qui a provoqué l'effet de dominos. Les ministères de la Santé, de la Citoyenneté et de l'Immigration, des Douanes et du Revenu, de la Défense, des Affaires indiennes et des Travaux publics sont aussi touchés par ce remaniement.

Le Devoir

Le Devoir

## Récipiendaire du prix

«Cadre émérite 2004»



C'est avec une grande fierté que M. Jean Perron, président-directeur général de l'Association des cadres des collèges du Québec souligne la nomination de **M. Gilles Lafortune**, à titre de «Cadre émérite 2004».

À l'emploi du Collège de Rosemont dont il était le directeur des ressources matérielles et informatiques jusqu'à tout récemment, M. Lafortune a été reconnu par ses pairs comme un cadre ayant contribué de façon exceptionnelle à la gestion et au développement, tant de son collège que de l'ensemble du réseau collégial public. Il s'est par ailleurs distingué sur le plan international en créant des relations avec des organismes intéressés à l'efficacité énergétique dans plusieurs pays du monde à la suite d'une collaboration avec le Programme pour les bâtiments de l'Éducation de l'OCDE.

**Félicitations à M. Gilles Lafortune, ainsi qu'aux finalistes!**

- M. Michel Boisvert, directeur des services aux étudiants et secrétaire général du Cégep du Vieux Montréal
- M. Alain Brochier, directeur des services administratifs du Cégep de Sainte-Foy
- M. Rénauld Côté, directeur des services aux étudiants et des communications du Cégep de Trois-Rivières
- M. Sylvain Mandeville, directeur des ressources humaines et secrétaire général du Cégep Marie-Victorin



Association des cadres des collèges du Québec

2430, chemin Sainte-Foy

Sainte-Foy (Québec) G1V 1T2

Tél. : (418) 877-1500 Téléc. : (418) 877-4469

www.acccq.qc.ca

Pour la remise à neuf de votre verrerie ébréchée

**Spécial 10\$ par verre**  
sur présentation de cette annonce

*Nous restaurons tout... sauf les cœurs brisés!*

4652, boul. Décarie, Montréal  
**514-484-8332**  
www.themfixit.com  
DEPUIS 1953

**Collecte de sang** de la Ville de Montréal

Le mardi 7 décembre 2004 de 8 h à 20 h

Chères Montréalaises, Chers Montréalais,

Voici revenu le temps des fêtes, le temps d'être généreux. La plupart d'entre nous sommes déjà en période de réjouissances. Nous pensons à faire plaisir à nos proches et à partager avec nos semblables. Il n'y a pas de cadeau plus précieux qu'un don de sang. Avec un seul don, vous pouvez sauver jusqu'à quatre vies.

Joignez-vous aux élus, aux employés municipaux et à moi-même pour la grande collecte de sang de la Ville de Montréal.

Quel qu'un quelque part compte sur vous!

Le maire de Montréal,  
*André Fleury*  
Général Tremblay

La grande collecte de sang de la Ville de Montréal a lieu le mardi 7 décembre, de 8 h à 20 h et se tient simultanément à quatre endroits :

- **Hôtel de ville de Montréal**  
275, rue Notre-Dame Est  
② Champ-de-Mars  
③ Stationnement gratuit  
Chaussegros-Du Léry
- **Centre communautaire Marcel-Morin de Pierrefonds**  
14068, boul. Gouin Ouest  
② Côte Vertu  
Autobus 215 jusqu'au terminus  
Fairview/Pierrefonds-Claire et autobus 205  
③ Stationnement gratuit
- **Bibliothèque de Saint-Léonard**  
8420, boulevard Lacordaire  
② Cadillac  
Autobus 32 Lacordaire  
③ Stationnement gratuit
- **Centre Claude-Robillard**  
1000, avenue Émile-Journault  
② Crémade  
Autobus 146  
③ Stationnement gratuit

Montréal

## • LES ACTUALITÉS •

# Les clauses d'exclusion existent encore

TOMMY CHOUINARD

Québec — Les jeunes travailleurs continuent d'être victimes de discrimination. Les clauses d'exclusion sont en effet toujours aussi présentes dans les conventions collectives québécoises malgré l'adoption, il y a cinq ans, d'une loi les interdisant.

«Il semble bien que les dispositions introduites dans la Loi sur les normes du travail en 1999 n'aient pas réussi à inciter les acteurs sur le marché du travail à ne plus recourir aux disparités de traitement», mieux connues sous l'anglicisme «clauses orphelin», conclut un rapport du ministère du Travail déposé le mois dernier à l'Assemblée nationale.

Sur l'ensemble des conventions collectives entrées en vigueur depuis mars 2000 — donc après l'adoption de la loi —, 6 % comportent des clauses d'exclusion. Dans le secteur de l'alimentation, cette proportion atteint même 14 %, comparativement à 2 % dans le

monde municipal et 6 % dans le secteur manufacturier.

Le ministère a également comparé la présence de telles clauses dans 888 conventions collectives en vigueur à la fin de février 2000 — juste avant l'entrée en vigueur de la loi — et dans celles qui les ont suivies. Parmi les conventions en vigueur en février 2000, 10,7 % comportaient de telles clauses alors qu'une proportion à peu près équivalente des conventions qui les ont remplacées (9,2 %) en contiennent.

Les clauses d'exclusion «sont demeurées aussi présentes qu'avant l'application des dispositions [les] interdisant», conclut le rapport. Ces clauses concernent le plus souvent les congés annuels (78 %), les jours fériés, chômés et payés (11 %) et la durée du travail (3 %).

Si les disparités de traitement sont toujours aussi présentes dans les conventions collectives, c'est en partie parce que les travailleurs lésés utilisent peu les recours mis à leur disposition. Entre

mars 2000 et mai 2004, la Commission des normes du travail (CNT) n'a reçu que 23 plaintes portant sur des clauses d'exclusion et seulement cinq d'entre elles ont été jugées recevables, révèle le rapport. À titre comparatif, la CNT a traité 88 000 plaintes de toutes sortes pendant la même période. Parmi les cinq plaintes jugées recevables, aucune ne provenait du secteur de l'alimentation et trois ont mené à l'élimination de clauses discriminatoires. Une plainte est toujours en traitement tandis qu'une autre a fait l'objet d'un désistement de la part des travailleurs.

Les auteurs du rapport, qui proviennent de la CNT et de la Direction de la recherche et de l'évaluation du ministère, recommandent ainsi de maintenir la loi en vigueur et de mettre en œuvre un programme de prévention visant à sensibiliser les employeurs et les syndicats. Québec devrait également permettre à la CNT de réaliser des «activités de surveillance»

dans les entreprises du secteur de l'alimentation et de recourir aux «moyens nécessaires pour amener les entreprises fautives à redresser complètement leur situation».

Une clause discriminatoire est une disposition qui accorde à un salarié, uniquement en fonction de sa date d'embauche, une condition de travail moins avantageuse que celle accordée à d'autres salariés effectuant les mêmes tâches dans le même établissement. Par exemple, une prime de soir ou de nuit versée à un taux inférieur aux nouveaux employés, c'est-à-dire ceux embauchés à partir d'une date précise, constitue une clause discriminatoire et est interdite. Il est aussi illégal de créer des doubles échelles de traitement permanentes où les nouveaux employés n'ont jamais la possibilité d'obtenir le même salaire ou les mêmes conditions de travail que ceux embauchés avant eux.

Le Devoir

# Gare aux veuves noires dans les raisins!

CHRIS MORRIS

Fredericton — Les Canadiens qui consomment des raisins provenant des États-Unis découvrent plus fréquemment qu'avant des araignées venimeuses au milieu des fruits, notamment parce que les producteurs américains remplacent les pesticides par des insectes.

Selon la porte-parole de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Noëlla LeBlanc, le nombre de signalements de veuves noires, une espèce d'araignée dont la morsure peut s'avérer mortelle, avait augmenté récemment, notamment en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nouveau-Brunswick. Des incidents semblables ont aussi été observés en Ontario.

«Il y a une combinaison de facteurs, l'un d'eux étant la rapidité d'exécution dans le monde où nous vivons», a dit Mme LeBlanc. Aussi, l'utilisation de pesticides est moins importante qu'avant.

Jim Howard, de la Commission californienne des raisins de table de Fresno, en Californie, a confirmé que certains producteurs de raisins de l'État utilisent des araignées pour remplacer les pesticides qui luttent contre les insectes nuisibles.

Il a indiqué que les autorités ont adopté des mesures sévères contre l'utilisation des pesticides dans les vignobles, ce qui a forcé les producteurs à se tourner vers de nouvelles méthodes pour lutter contre les insectes nuisibles.

«Les araignées sont souvent considérées comme des insectes utiles, a expliqué M. Howard. Mais j'insiste sur le fait que le recours aux veuves noires n'est pas considéré comme une bonne solution.»

Récemment, deux de ces araignées ont été signalées à Cara-

quet, au nord-est du Nouveau-Brunswick. À la mi-novembre, deux enfants âgés respectivement de sept et six ans, Charles et Raphaëlle Godin, ont été les premiers à découvrir cette araignée plutôt inhabituelle alors qu'ils ouvraient un paquet contenant des raisins, en rentrant du supermarché.

«Mon chum Florent s'est vite aperçu que ce n'était pas une araignée ordinaire, a dit à l'Acadie Nouvelle la mère des enfants, Anne Godin. Il s'est douté que ça pouvait être une veuve noire. Il a dit aux enfants de se pousser de là immédiatement. L'araignée était vivante et elle marchait par terre. Florent l'a récupérée en la faisant entrer dans un contenant de plastique.»

Au magasin où les fruits avaient été achetés, une autre veuve noire a été retrouvée dans un paquet de raisins rouges de la Californie et la direction de l'établissement a immédiatement averti les autorités provinciales de santé.

«Nous avons placé des notes indiquant aux gens de laver les raisins dans l'eau chaude», a dit René Chiasson, directeur adjoint du magasin. Je pense qu'il s'agit d'un genre de situation qui va se reproduire car les clients réclament des produits biologiques et sans pesticides.»

En décembre 2003, l'ACIA avait déjà publié une fiche informative portant sur la manipulation des raisins et d'éventuelles araignées.

Personne n'est en mesure de savoir pourquoi le nombre de veuves noires a augmenté dans les vignobles californiens.

La morsure de la veuve noire, qui doit son nom au fait qu'elle dévore son partenaire mâle après l'accouplement, peut rendre malade et, dans de rares cas, entraîner la mort d'enfants, de personnes âgées ou dont le système immunitaire est faible.

Presse canadienne

# Le présumé pédophile avoue ses perversions

BRIAN MYLES

Luc X a témoigné pour sa défense hier en reconnaissant avoir possédé, produit et distribué du matériel de pornographie juvénile — «ma préférence, c'est des photos de collants. Ça varie entre 7 et 12 ans, tant qu'il y a des collants», a-t-il avoué. Mais jamais il n'a agressé sa fille.

L'accusé ignore encore aujourd'hui l'identité de l'homme qui a pris des clichés de sa petite Martine (nom fictif), quatre ans, en exhibant son pénis près de sa vulve. Pas plus qu'il ne connaît l'homme qui, dans les séances de clavardage réalisées sur son ordinateur, se targuait d'avoir couché avec 50 fillettes et d'en avoir touché 500 autres.

Résolu à prouver son innocence en ce qui a trait à l'accusation d'agression sexuelle sur sa propre fille, il a fourni des noms au procureur de la Couronne, Louis Miville-Deschênes. Il pourrait s'agir de Pierre Landreville, avec qui Luc X échangeait des photos d'enfants abusés de toutes les façons imaginables, ou encore de Léon Desbois, disparu dans la nature depuis près de deux ans.

«Je n'ai jamais touché à ma fille. Je ne serais même pas capable de le faire avec un autre enfant. Jamais», a déclaré Luc X lors de son témoignage, pendant que sa femme l'écouait religieusement. Le couple a quatre enfants, la petite Martine et trois garçons, tous placés sous la garde de la Direction de la protection de la

jeunesse depuis deux ans.

Qui donc, à partir de l'ordinateur personnel de Luc X, racontait ses exploits à d'autres pédophiles en vieux lui écrivant de la France, de la Belgique et d'ailleurs en Europe? Qui pouvait accéder à l'ordinateur de Luc X à minuit, à deux heures du matin ou plus tard dans la nuit pour écrire des messages? Qui pouvait bien se vanter d'avoir sous la main deux «modèles» de quatre ans portant les mêmes prénoms que les fillettes qu'aurait abusées Luc X. Aucune explication valable n'a été apportée par l'accusé.

Plusieurs personnes ont fréquenté le domicile de Luc X en 2002. Son frère Sylvain, l'un de ses amis, Jean-François, Landreville et Desbois.

Peut-être ont-ils téléchargé eux-mêmes des photos «hard core» d'enfants nus et agressés, a suggéré Luc X. Celui-ci n'aime que les photos «soft», soit des nus d'enfants qualifiés d'«artistiques». S'il avoue qu'il a téléchargé des photos dites «hard core», c'était seulement à la demande et pour l'usage de Landreville. «Ce n'est pas parce que j'aime regarder des enfants que je suis un pédophile, que je vais les agresser», a-t-il expliqué.

Encore aujourd'hui, Luc X se demande pourquoi sa fille de quatre ans l'a identifié comme un agresseur. «Je ne sais pas pourquoi elle est venue dire ce qu'elle a dit.» Son procès se termine aujourd'hui.

Le Devoir

# L'Assemblée nationale plaide l'irrecevabilité de la requête d'Yves Michaud

ROBERT DUTRISAC

Québec — L'Assemblée nationale avait parfaitement le droit d'adopter une motion dénonçant les propos d'Yves Michaud le 14 décembre 2000 puisque les députés ne faisaient qu'exercer leur droit de la dissidence, un des volets de leur liberté de parole garantie par le privilège parlementaire.

En outre, le privilège parlementaire n'est pas assujéti aux chartes des droits et libertés, qui ne peuvent pas en limiter la portée.

C'est ce qu'a soutenu en substance hier M<sup>e</sup> Raymond Langlois, le procureur du président de l'Assemblée nationale qu'Yves Michaud poursuit en Cour supérieure. M. Michaud a présenté une requête en jugement déclaratoire à la Cour supérieure visant à affirmer que l'Assemblée nationale n'avait pas le pouvoir constitutionnel d'adopter une motion désapprouvant les propos d'un citoyen, à moins que celui-ci n'ait atteint les privilèges d'un député. M<sup>e</sup> Langlois a plaidé que la requête était irrecevable *prima facie*.

La cause de M. Michaud, entendue par le juge Jean Bouchard, en était à sa deuxième journée d'audition. Le juge a pris la requête en délibéré et ne rendra jugement que dans plusieurs mois. Après que tout eût été dit, Yves Michaud a haussé le ton, s'indignant que M<sup>e</sup> Langlois, au nom de l'Assemblée nationale, eût plaidé froidement à l'encontre d'une demande de M<sup>e</sup> Bois, qui souhaitait que l'Assemblée nationale assume les frais juridiques de M. Michaud: la cause dépasse en portée son propre cas et elle est d'intérêt pour la gouverne de l'institution, a-t-on allégué. «C'est honteux et c'est mesquin», s'est

crié M. Michaud en s'adressant à M<sup>e</sup> Langlois.

Dans sa réplique à l'argumentation de la défense, M<sup>e</sup> Bois est revenu sur son argument fondamental: s'il est vrai que les députés jouissent de l'immunité parlementaire et ne sauraient voir leur liberté de parole entravée au Parlement, l'Assemblée nationale, en sa qualité d'organe de l'État, ne peut limiter la liberté d'expression d'un simple citoyen.

Le privilège parlementaire existe dans la mesure où il s'inscrit dans les fonctions dévolues à l'Assemblée nationale, soit la fonction législative, la surveillance du pouvoir exécutif et la régulation interne de l'institution. L'Assemblée nationale jouit de l'immunité au regard de ces trois fonctions, a soutenu la poursuite, mais quand elle en sort, ses actes peuvent être soumis aux chartes.

Or la motion contre les propos de M. Michaud énonce un blâme de portée individuelle, et ce pouvoir de blâmer un simple citoyen n'est pas nécessaire pour permettre à l'Assemblée nationale d'accomplir ses fonctions légitimes dans l'ordre constitutionnel. Aussi, le blâme public infligé à M. Michaud en raison de ses opinions est contraire à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, a-t-on plaidé.

Mais pour M<sup>e</sup> Langlois, le fait que l'Assemblée nationale exprime son opinion sur une question d'intérêt public fait partie de ses fonctions législatives. Pour sa part, le juge Bouchard s'est mis à penser tout haut, énonçant une hypothèse: «La réaction de la Chambre, c'est une réaction politique à une situation politique. La fonction législative peut s'entendre dans un sens large.»

Le Devoir

EN BREF

## Une sénatrice veut abolir la fessée

Ottawa — La sénatrice Céline Hervieux-Payette a décidé de se porter à la défense des enfants en déposant, hier, un projet de loi qui interdirait tout châtiment corporel à leur endroit, y compris la fessée. Au début de l'année, la Cour suprême s'était abstenue de déclarer inconstitutionnel l'article 43 du Code criminel, qui permet aux parents, tuteurs et instituteurs de recourir à la force pour corriger un enfant. Les juges avaient néanmoins établi des limites à cette pratique afin qu'elle demeure «raisonnable». Mais

c'est encore insuffisant et le gouvernement doit aller plus loin que la haute cour, estime la sénatrice. Son projet de loi prévoit la suppression pure et simple de l'article 43, qui date d'une «époque où la violence était encore acceptable», selon elle. Le texte «permettra d'éliminer la discrimination envers les enfants, qui demeurent le seul groupe de citoyens ne bénéficiant pas de la protection de droit criminel en matière d'emploi de la force», a déclaré Céline Hervieux-Payette dans un communiqué. La sénatrice s'est dite confiante que le changement législatif ne se traduirait pas par une multiplication des poursuites à l'endroit de parents qui perdent subitement la maîtrise de leurs émotions. — PC

6 défis qui vont changer notre vision de l'Univers

Québec Science

Décembre 2004 - Janvier 2005

L'Arctique en péril

Le fascinant album de photos du Sedna IV, mais aussi des preuves inquiétantes de la détérioration du Nord

SANTÉ  
Les itinéraires malades de la rue

NOËL  
Nos sapins charmants les Américains

Notre sélection de jouets scientifiques pour Noël

4,95 \$

www.cybersciences.com

→ en kiosque maintenant

Abonnement → (514) 875-4444 → 1 800 667-4444 → www.cybersciences.com/abonnement

CONCOURS

## Changez d'airs

et passez le Jour de l'An au Metropolitan Opera de New York!

Jusqu'au 11 décembre, écoutez Espace musique et courez la chance d'assister à l'opéra *Rodelinda* à New York le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour participer, répondez à la question posée en semaine à 7h15 et 8h45 durant l'émission classique et le samedi à 13h et 17h55 pendant l'opéra.

LE DEVOIR

ESPACE MUSIQUE

AIR CANADA

100.7 FM

Postez ce bulletin de participation avant le 13 décembre 2004

(cachet de la poste faisant foi) :

Concours Espace musique, C.P. 11424, succ. Centre-ville Montréal (Québec) H3C 5V1

Date à laquelle la question a été posée en ondes : \_\_\_\_\_

Réponse : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. domicile : ( ) \_\_\_\_\_ Tél. travail : ( ) \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Concours réservé aux 18 ans et plus. Fac-similés non acceptés. Le prix consiste en un voyage à New York pour deux personnes du 31 décembre 2004 au 2 janvier 2005, incluant deux billets d'avion Montréal-New York aller-retour sur Air Canada, l'hôtel en occupation double, deux places pour la représentation de *Rodelinda* le 1<sup>er</sup> janvier à 13h et 300 \$ d'argent de poche. Valeur totale : environ 2500 \$. Aucun équivalent en argent. Règlements complets à Radio-Canada et sur www.radio-canada.ca/radio.

Je suis intéressé(e) à recevoir de la documentation de Radio-Canada.

# LE MONDE

EN BREF

## L'ex-patron du NYPD succède à Ridge

Washington — L'ancien chef de la police de New York, Bernard Kerik, a été choisi par le président George W. Bush pour devenir le nouveau secrétaire à la Sécurité intérieure, ont rapporté hier plusieurs chaînes de télévision. M. Kerik était chef de la police à New York au moment des attentats du 11 septembre 2001. Il avait quitté ses fonctions en décembre 2001 en même temps que le maire Rudolph Giuliani. De mai à septembre 2003, il avait été envoyé en Irak comme conseiller au ministère irakien de l'Intérieur. L'actuel secrétaire américain à la Sécurité intérieure, Tom Ridge, avait annoncé mardi sa démission. Il a été le premier à occuper ce poste créé à la suite des attentats. — AFP

## Drone: «On vous paiera la vitre cassée»

Kaboul — Un drone s'est écrasé hier sur le centre culturel français du lycée Istiqlal de Kaboul, sans faire de victimes, avant d'être récupéré par des gardes américains du palais présidentiel voisin, qui se sont présentés sous un nom de code, a-t-on appris auprès du directeur du centre. Selon son directeur, Daniel Massat-Bourrat, l'appareil, un petit avion beige sans pilote d'environ 1,5 mètre de long, a été récupéré dix minutes après par des Américains armés qui sont arrivés en passant par-dessus le mur du palais présidentiel, qui longe le centre et le lycée Istiqlal. «C'est à nous, ne vous en faites pas, on vous paiera la vitre cassée», auraient-ils dit au directeur en se présentant simplement sous le nom de code «planète». — AFP

## 25 ans dans la jungle khmère

Phnom Penh — Quatre familles de Khmers rouges sont sorties de la jungle où elles s'étaient réfugiées il y a 25 ans pour fuir l'invasion vietnamienne qui a renversé le régime de Pol Pot. Le groupe, passé de 12 à 34 pendant son séjour dans la jungle, évitait tout contact avec l'extérieur, craignant d'être repéré par des soldats vietnamiens, le chef de la police de la province de Ratanakiri. Les Vietnamiens sont retirés du Cambodge en septembre 1989, alors qu'il restait encore dans le pays des poches de résistance de Khmers rouges combattant le régime mis en place à Phnom Penh par Hanoi. Dans leur errance, les fuyitifs ont pénétré en territoire laotien et y ont volé de la nourriture. Les Laotiens ont appelé la police qui, arrivée en camion, a fait des recherches sans rien trouver. Mais les Khmers, voyant les traces de pneus, ont fini par décider de sortir de la jungle. — Reuters

## L'UE prend la relève de l'OTAN en Bosnie

Sarajevo — La Force de l'Union européenne (Eufor) a pris hier la relève de l'OTAN en Bosnie, neuf ans après la fin de la guerre (1992-95) qui a ravagé ce pays des Balkans, une mission dont le volet le plus important est l'arrestation des inculpés de crimes de guerre toujours en fuite. Le secrétaire général de l'Alliance atlantique, Jaap de Hoop Scheffer, a dit juger que la présence de l'OTAN avait aidé à la «création d'un environnement pacifique comme base pour des progrès considérables». «Les citoyens de ce pays ne vivent plus dans la peur, les institutions de l'Etat ont été installées et les droits de l'homme sont maintenant respectés», a-t-il souligné. Les observateurs font valoir que l'Alliance laisse la place à l'Eufor sans avoir réussi à arrêter les fuyitifs les plus recherchés par le Tribunal pénal international (TPI), dont l'ex-chef politique des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, et son chef militaire, Ratko Mladic. — AFP

## Le Congo en état d'alerte

Le Conseil de sécurité de l'ONU lance un avertissement au Rwanda, qui nie avoir fait incursion chez son voisin

New York — Malgré le démenti du Rwanda, le responsable des opérations de maintien de la paix de l'ONU, le Français Jean-Marie Guéhenno, a fait état hier soir de preuves concluantes sur une incursion militaire en territoire congolais.

Intervenant devant les 15 membres du Conseil de sécurité réunis en séance extraordinaire à New York, il a déclaré que des Casques bleus avaient aperçu sur le territoire de la République démocratique du Congo des militaires dont les armes semblaient indiquer qu'ils venaient du Rwanda voisin, ont rapporté des diplomates.

A Kinshasa, le président congolais Joseph Kabila a accusé Kigali de prétexter la présence de groupes armés dans l'est de la RDC pour se lancer dans «une aventure criminelle». Depuis le début, les autorités rwandaises ont eu pour desseins politiques d'assurer leur domination, voire l'occupation, a-t-il dit dans un discours à la télévision d'Etat.

Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sont en état d'alerte et ses unités sont en cours de déploiement dans les régions de l'est du pays, a en outre déclaré le président congolais, qui s'exprimait officiellement pour la première fois depuis le début de cette nouvelle crise.

### Force de paix

L'ONU affirme que sa force de paix peut aider au désarmement des rebelles hutus présents en RDC et que le Rwanda considère



Troupes congolaises à pied d'œuvre à Goma.

comme une menace pour sa stabilité. Le Conseil de sécurité a annoncé son intention d'adopter un communiqué condamnant fermement le Rwanda pour toute opération militaire chez son voisin et invitant la RDC à accélérer le processus de désarmement des rebelles rwandais sur son sol.

Des diplomates en poste à Kigali disent également avoir été infor-

més par des responsables rwandais de la présence de forces rwandaises dans l'ex-Zaïre.

Le président rwandais Paul Kagame a écrit au Conseil de sécurité et à l'Union africaine pour les informer d'un projet d'intervention militaire contre les combattants hutus basés en RDC et dont certains ont pris part au génocide de 1994 au Rwanda.

Richard Sezibera, conseiller de Kagame sur la RDC, a pour sa part démenti toute incursion du Rwanda au Congo: «Toutes les allégations sur la présence de troupes rwandaises en RDC sont fausses.» Un démenti qui n'a pas convaincu le gouvernement de Kinshasa.

Reuters  
Agence France-Presse

## Koutchma rencontre Poutine, qui reçoit une mise en garde voilée de Bush

Kiev — Le président ukrainien sortant Léonid Koutchma s'est rendu hier à Moscou, où il a reçu le soutien du chef du Kremlin, Vladimir Poutine, pour contrer les efforts de l'opposition visant à organiser un nouveau scrutin présidentiel qu'elle serait assurée de remporter.

L'intervention de Poutine dans la crise qui a éclaté en Ukraine après le second tour de la présidentielle du 21 novembre illustre la crainte de Moscou de voir le candidat d'opposition Viktor Iouchtchenko affaiblir les liens traditionnels de Kiev avec la Russie et arrimer l'Ukraine dans le giron occidental. «Une réédition du deuxième tour risque de

ne pas fonctionner», a déclaré Poutine à Koutchma sur un aéroport des environs de Moscou en évoquant l'élection officiellement remportée par Viktor Ianoukovitch, «leur» candidat commun. Koutchma cherche à imposer l'organisation d'un scrutin entièrement nouveau, qui favoriserait son candidat.

Signe des tensions qui instillent cette crise dans les relations entre la Russie et l'Ouest, le président George Bush a adressé une mise en garde directe à Moscou en déclarant qu'aucun tiers ne devait s'ingérer dans une nouvelle élection ukrainienne éventuelle.

«La position de notre gouvernement est que la volonté du peuple

doit être connue et entendue. [...] Je crois qu'une élection, si elle a lieu, doit être exempte de toute influence étrangère», a dit Bush en réponse à un journaliste.

Le président polonais Aleksander Kwasniewski, qui joue les médiateurs, penche du côté de l'opposition. «Il faut rééditer le second tour en présence des mêmes candidats et donner aux Ukrainiens l'occasion de faire un choix en toute liberté», a-t-il confié à la chaîne de télévision TVN 24. Autre médiateur attiré, le chef de la diplomatie de l'Union européenne, Javier Solana, a déclaré hier à Luxembourg qu'une troisième réunion des médiateurs étrangers pourrait

avoir lieu la semaine prochaine.

La Cour suprême poursuivait ses délibérations sur la plainte déposée par Iouchtchenko pour fraude électorale. Divers signes indiquant que la crise pourrait s'achever vers sa conclusion, les dirigeants politiques ukrainiens sont convenus d'attendre la décision de la cour, qui devrait rendre son avis aujourd'hui. Si la juridiction suprême considère que le scrutin de novembre était frauduleux, comme beaucoup le croient dans la communauté internationale, la commission électorale centrale en organisation sera sans doute un nouveau.

Reuters

«Pétrole contre nourriture»

## L'ONU se range derrière Kofi Annan

New York — L'ONU resserre les rangs derrière son secrétaire général. L'organisation a rejeté hier l'appel à la démission de Kofi Annan lancé par un sénateur républicain américain, soulignant qu'aucun pays n'a réclamé cette démission et que 2700 membres du personnel de l'ONU ont signé une lettre de soutien.

Mercredi, Norm Coleman, qui dirige l'une des cinq enquêtes parlementaires américaines en cours sur la corruption dans le programme «Pétrole contre nourriture» de l'ONU en Irak, avait appelé à sa démission. Un appel également lancé par plusieurs journaux ou éditeurs américains.

Hier, à deux reprises, le président George W. Bush a refusé de dire s'il pensait lui aussi qu'Annan doit démissionner tout en exigeant la publication de comptes «transparents, exhaustifs et ouverts» pour «Pétrole contre nourriture», jugée essentielle pour que le contribuable américain continue de soutenir l'ONU.

A part les Etats-Unis, Kofi Annan a le soutien de la plupart des

pays membres de l'ONU, qui l'ont réélu pour un second mandat de cinq ans en 2001. La Russie, la Chine, la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, le Chili et l'Espagne, notamment, lui ont réaffirmé leur plein soutien, tout comme les 54 pays africains, dans une lettre commune.

«Quelques voix, cela ne fait pas un chœur», a noté le porte-parole de l'ONU, Fred Eckhard, quand on lui a demandé s'il croyait à une éventuelle démission de Kofi Annan: «Il n'a entendu aucun appel à la démission venant d'un seul des Etats membres.» Et de juger que l'agitation autour de ces affaires de corruption était «un débat sain». Mais Kofi Annan compte bien continuer son travail pour les deux ans et un mois qu'il lui reste.

Reste que les accusations de corruption du programme onusien, qui ont commencé à faire surface en janvier, mettent aujourd'hui Kofi Annan personnellement dans l'embarras, notamment avec l'implication présumée de son fils, Kojo.

Associated Press

## Mille morts dans les inondations aux Philippines

Manille — Les habitants de l'est des Philippines fuyaient des villes côtières hier pour échapper à un typhon qui menace l'archipel de nouvelles destructions après les inondations et les glissements de terrain qui y ont déjà fait plus de mille morts ou disparus.

Le typhon *Nanmadol*, accompagné de vents de 185 km/h, a gagné en puissance et devait atteindre hier soir la côte Est, près des régions les plus affectées par les inondations et qui ont coupé les routes.

Les routes étant coupées et les hélicoptères cloués au sol par les conditions météorologiques, les services de secours peuvent difficilement venir en aide aux milliers de personnes dont les maisons ont été détruites par les inondations et qui manquent d'eau et de vivres.

«Nous sommes très préoccupés et nous interrogeons sur les moyens d'éviter de nouvelles victimes dans ces régions», a dit Corazon Soliman, secrétaire aux Affaires sociales. «Si on gravit les collines, le sol est très meuble. Si on va plus bas, l'eau peut monter et provoquer des glissements de terrain.»

Les compagnies aériennes ont

annulé plusieurs vols intérieurs et internationaux tandis que les écoles, les administrations et la Bourse fermaient avant l'heure normale en prévision du typhon.

Inondations subites et coulées de boue ont dévasté trois villes de la province orientale de Quezon, dont celle de Real, où on fait état de plus de cent morts.

Real et les agglomérations voisines d'Infanta et General Nakar, habitées par des pêcheurs et des agriculteurs, ont été recouvertes d'une boue couler chocolat. Elles ont signalé 479 morts et 560 disparus, a fait savoir le lieutenant-colonel Buenaventura Pascual, porte-parole de l'armée philippine.

Il a précisé que des soldats étaient parvenus dans les trois villes avec quelques secours, après plusieurs heures de marche.

Le déboisement illégal, qui favorise les mouvements de terrain, est désigné comme un facteur d'aggravation de la catastrophe. Outre la boue, des troncs d'arbre abattus ont en effet causé de sérieux dégâts.

Reuters

Constitution

## Le PS français dit oui

Bruxelles — Le oui franc des socialistes français à la Constitution européenne devrait faire basculer toute la France et la plupart des pays de l'UE, mais il en faudra plus pour convaincre les Britanniques. Cette consultation, remportée à 59 % par les partisans du traité constitutionnel adopté en juin dernier, a une fois de plus démontré que si tous les pays sont égaux en Europe, certains le sont plus que d'autres.

Une banale consultation des militants d'un parti d'opposition en France s'est transformée en enjeu crucial pour l'avenir de l'UE, bien au-delà du très hexagonal combat des chefs socialistes en vue de la présidentielle de 2007. «La décision des militants de la plus grande force politique française aura des conséquences pour toute l'Europe», avaient déclaré avant le scrutin les chefs des 21 composantes du Parti socialiste européen (PSE).

Pour les partisans de l'intégration européenne, un rejet de la Constitution par les socialistes ou une approbation frileuse avec un écart de moins de dix points aurait été catastrophique. «Si cela avait été non, le oui serait devenu une position de droite alors que cette constitution n'est ni de droite ni de gauche», a estimé François Grossetête, député UMP du Parlement européen, qui redoutait un débat idéologique.

Or un échec en France aurait à coup sûr scellé le sort de la Constitution: le poids de la France, pays fondateur de l'UE, reste tel en Europe que le projet aurait été torpillé.

Mais les socialistes français se sont, comme l'espérait le ministre français des Affaires étrangères, Michel Barnier, montrés «fidèles à l'héritage de François Mitterrand et de Jacques Delors» en écartant le mythe d'une «crise salutaire».

Les partisans du refus n'ont guère été aidés par l'actualité: le référendum avait lieu alors que des foules occupaient la rue en Ukraine, démontrant la force d'attraction de cette Union européenne tant fustigée. A Bruxelles, où leurs arguments sur le recul social que marquerait la Constitution ont été tournés en ridicule par leurs homologues socialistes des autres pays, le commissaire européen Jacques Barrot s'est réjoui de ce vote qui fait «litière des faux procès à une Constitution qui ne préjuge pas [...] des choix politiques, économiques et sociaux, qui relèveront de la responsabilité de l'Union et des Etats membres».

Reuters

LOTTO QUÉBEC Résultats

649 Tirage du 2004-12-01

04 23 26 35 36 40

Complémentaire : (48)

GAGNANTS LOTS

6/6 0 4 111 650,00 \$

5/6+ 2 146 844,60 \$

5/6 104 2 332,80 \$

4/6 5 276 87,10 \$

3/6 108 102 10,00 \$

2/6+ 69 760 5,00 \$

Ventes totales 13 909 488 \$

Prochain gros lot (approx.) 9 000 000 \$

649 PROCHAIN GROS LOT LE 4 DÉCEMBRE 2004

419 Tirage du 2004-12-01

07 35 36 42 45 48

Complémentaire : (22)

GAGNANTS LOTS

6/6 0 1 000 000,00 \$

5/6+ 1 50 000,00 \$

5/6 8 500,00 \$

4/6 702 50,00 \$

3/6 14 656 5,00 \$

Ventes totales 459 798,00 \$

Extra Tirage du 2004-12-01

NUMÉROS LOTS

545807 100 000 \$

Les conditions d'encadrement des billets, gagnants parcourez au verso des billets. En cas de départ, entrez cette liste et la liste officielle de L-12, tirée de samedi à dimanche.

## Ce soir 20 h Il va y avoir du sport!

Faut-il légaliser la marijuana? Avec Tony Canavino et Pierre-Claude Nolin.

L'homme québécois est-il en désarroi? Avec Louise Deschâtelets, Luc Lacroix, Maxim Martin et Geneviève St-Germain.

Animation: Marie-France Bazzo Invité: Rémy Girard

Angoissé, un petit joint?



Télé-Québec  
telequebec.tv

Ça change de la télé

LE MARCHÉ BOURSIER

TORONTO

Table of stock market indices and major stock prices for Toronto, including S&P 500, TSX Composite, and various sector indices.

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a à f désignent les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, a à f désignent des actions ordinaires sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou o = actions assorties de droits spéciaux; pr = actions privilégiées; r = actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u = action capital; v = dividende variable; wt ou w = bon de souscription (warrant); z = lot brut.

Table of foreign exchange rates for various countries including the US Dollar, British Pound, and Japanese Yen.

LES COTES

TORONTO NEW YORK

Table of stock market indices and major stock prices for Toronto and New York, including S&P 500, TSX Composite, and various sector indices.

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table of stock market indices and major stock prices for the Toronto Stock Exchange, including S&P 500, TSX Composite, and various sector indices.

Le Marché Américain

Table of stock market indices and major stock prices for the American market, including S&P 500, TSX Composite, and various sector indices.

Les plus actifs de Toronto

Table of the most active stocks in the Toronto market, listing company names, volume, and price changes.

Les plus actifs du Canadian Venture

Table of the most active stocks in the Canadian Venture market, listing company names, volume, and price changes.

decisionplus.com

Ne jouez plus à pile ou face avec la bourse. Advertisement for decisionplus.com, a financial services website.

INDICES QUÉBEC

Table of stock market indices and major stock prices for the Quebec market, including S&P 500, TSX Composite, and various sector indices.

Une initiative du Département de finance de l'Université de Sherbrooke et de ITRÉC. Advertisement for ITRÉC, a financial research center.

Table of stock market indices and major stock prices for the Quebec market, including S&P 500, TSX Composite, and various sector indices.

INDICE - Québec (16 à 05) www.iq30-iq150.org

# ÉCONOMIE

## Une accréditation sous peu pour le Wal-Mart de Saint-Hyacinthe?

FRANÇOIS DESJARDINS

La succursale de Wal-Mart à Saint-Hyacinthe pourrait fort bien obtenir son accréditation syndicale dans dix jours, affirmait hier le syndicat des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) dans l'espoir de répéter le scénario de Jonquière où ont récemment débuté les négociations de convention collective pour ce qui constitue encore le seul magasin syndiqué du continent.

L'audience prévue le 13 décembre devant la Commission des relations du travail du Québec sera d'abord consacrée à l'examen de la liste des employés concernés par l'effort de syndicalisation, mais le dossier pourrait vite connaître sa conclusion, croit le syndicat, qui a déposé la requête

de l'accréditation le 4 octobre au nom des employés du magasin.

«En fonction de ce que l'employeur a déposé comme liste, sur ces quelque 175 salariés on en représente la grande majorité sans problème. On s'attend à être accrédité sur-le-champ, ou sinon dans les jours qui suivent», a indiqué au Devoir le président de la section locale 501 des TUAC, Yvon Bellemare, en marge du congrès triennal de la FTQ à Montréal.

Les quelque 1500 participants au congrès ont d'ailleurs réservé un accueil chaleureux hier à une dizaine d'employées provenant des succursales de Jonquière, de Saint-Hyacinthe et de Brossard, le plus récent Wal-Mart à avoir fait l'objet d'une requête en accréditation. «Au nom de notre centrale, je salue le courage de ces militantes, qui sont de véritables Gauloises du syndicalisme chez Wal-Mart en Amérique du

Nord», a déclaré le président de la FTQ, Henri Massé.

La centrale syndicale, qui conclut son congrès aujourd'hui, affirmait du même souffle que les employées, dont les employeurs n'avaient pas été informés de la vraie raison de leur absence du travail, ne devaient être ni filmées ni prises en photo.

### Conciliation à Jonquière

À Jonquière, où les négociations ont débuté le 18 novembre, l'entreprise a demandé au ministre du Travail de nommer un conciliateur, chose qui ne survient qu'après quelques séances de pourparlers. «Ce n'est pas inhabituel, mais dans ce cas-ci on pense que c'est pour pouvoir contester tout ce qui se fait. L'entreprise se donne du temps dans l'espoir d'opérer un pouvoir de dissuasion sur les employés», a déclaré M. Bellemare.

Wal-Mart Canada dit que les négociations n'avançaient pas et que le syndicat tardait à déposer ses demandes au chapitre financier. «Il y a un manque de flexibilité au cours des premières discussions, ce qui nous préoccupait. Certaines demandes jusqu'à maintenant ne tenaient pas compte des réalités opérationnelles du magasin», a indiqué le directeur des affaires internes à Toronto, Andrew Pelletier.

En ce qui concerne la succursale de Brossard, où la Commission a déjà officiellement fait état d'actes d'intimidation de la part de l'employeur, le syndicat affirme que le dossier pourrait s'étirer davantage que prévu en raison d'une stratégie de contestation systématique qu'aurait adoptée le magasin. Plus précisément, le syndicat dit que Wal-Mart a déposé plusieurs contestations auprès de la Commission, chose qu'il était im-

possible de confirmer au moment de mettre sous presse.

Entre-temps, les TUAC sont aussi dans l'attente d'une décision de la Commission concernant sa demande de tenir un scrutin secret à Brossard. Une autre bataille se déroule en Saskatchewan, où Wal-Mart a récemment essayé un revers en cour concernant un document interne expliquant aux cadres comment combattre les syndicats.

La direction de Wal-Mart a répété à plusieurs reprises qu'elle ne s'opposait pas aux syndicats mais plutôt au processus d'accréditation automatique par signature de cartes. De leur côté, les responsables des TUAC ont rappelé hier qu'une campagne de syndicalisation active se déroule dans une douzaine de succursales à la grandeur du Québec.

Le Devoir

## SAQ: premiers échos

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Après deux semaines de négociations intensives, le Syndicat des employés de magasins et de bureaux (SEMB) de la Société des alcools du Québec (SAQ) et la direction de la SAQ ont maintenant réussi à s'entendre «sur la majorité des articles de la convention collective... sauf les enjeux majeurs».

Pour la première fois depuis le début du conflit, les 3800 grévistes de la société d'État ont reçu hier des nouvelles de la table de négociation. Dans un communiqué diffusé au cours de la journée sur le site Internet du SEMB, le président du syndicat, Martin Charron, écrit que les discussions se déroulent dans une «ambiance de respect et d'écoute». Les points moins cruciaux ont fait l'objet d'une entente «satisfaisante» et, depuis samedi, tout le monde planche sur les grands enjeux de la négociation.

Le président cite à cet égard la question des agences, de la gestion des employés à temps partiel, des horaires des réguliers, ainsi que le volet financier.

Pour Lisa Courtenanche, porte-parole des employés en grève, ces quelques échos reçus sont positifs. «Ça nous indique que tout avance. On préfère que ça s'éternise un peu, plutôt que d'arriver avec un projet qui serait rejeté en assemblée générale. On voit ça d'un bon œil.»

En attendant, les manifestations et les piquets de grève se poursuivent. Hier matin, quelque 300 travailleurs syndiqués ont ainsi manifesté sur le pont Jacques-Cartier, à Montréal, pour rappeler aux automobilistes que cette grève continue. Entre-temps, le négociateur principal de la SAQ, l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, reste toujours hospitalisé, mais son état s'est grandement amélioré. Les médecins prévoient lui donner son congé sous peu. M. Bouchard aura ensuite besoin d'une courte période de convalescence.

Le Devoir  
Avec la Presse canadienne

EN BREF

### Recul du bénéfice pour Cossette

Québec — Le groupe Cossette Communications a vu son bénéfice net reculer légèrement au quatrième trimestre, pour s'établir à cinq millions, ou 28 ¢ par action, comparativement à des profits de 5,9 millions, ou 31 ¢ par action, lors de la période correspondante de l'année dernière. Pour l'ensemble de l'exercice, le groupe Cossette a réalisé un bénéfice net de 16,5 millions, ou 90 ¢ par action, comparativement à des profits de 16,6 millions, ou 88 ¢ par action un an plus tôt. Le groupe Cossette a conclu trois acquisitions au cours de l'exercice 2004. — PC

## Des records pour les banques Nationale et CIBC

Les six grandes banques ont cumulé un bénéfice de 13,3 milliards en 2004

GÉRARD BÉRUBÉ

Les banques CIBC et Nationale, avec leurs résultats records respectifs, ont apporté hier leur contribution à un exercice financier 2004 historique pour ces institutions financières. Au cumul, les six grandes banques ont comptabilisé un bénéfice net de 13,3 milliards, en hausse de 21 % par rapport à 2003.

Ce sommet de 13,3 milliards vient se comparer à un total de 11 milliards compilé en 2003, pour produire un rendement moyen sur capitaux propres de 18,5 %. Seule la Royale a moins bien fait, sous le coup d'une expansion dans l'industrie bancaire américaine plus problématique, la plus grande banque au pays affichant un recul de 6 % de ses profits et un rendement de 15,9 %.

Hier, les banques Nationale et CIBC se sont jointes à la valse des records. La BN, pour sa part, a inscrit un bénéfice net de 725 millions au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2004, en hausse de 16 % sur celui de 624 millions de l'exercice précédent. Par action, il est passé de 3,37 \$ à 4,10 \$. Quant au rendement sur fonds propres, il s'est établi à 18,8 %, contre 16,5 % un an plus tôt. Des gains ont été observés dans les trois principaux secteurs d'activités de la banque, soit dans les segments Particuliers et entreprises (+8 %), Gestion du patrimoine (+28 %) et Marchés financiers (+14 %).

Il faut également souligner l'amélioration de la qualité du crédit avec, en 2004, des provisions spécifiques et générales excédant les prêts douteux de 190 millions, comparativement à 154 millions en 2003. «En tenant compte de la réduction de 55 millions de la provision générale pour risque de crédit, qui s'établit à 350 millions au 31 octobre 2004, les prêts douteux nets ont diminué de 91 millions, soit près de 60 %. Les deux tiers de la diminution proviennent du secteur du financement des grandes

	BÉNÉFICE NET DES SIX GRANDES BANQUES (EN MILLIONS DE DOLLARS)				rendement (2)
	Actif (1)	2004	Bénéfice 2003	var.	
Royale	448	2839	3036	-6%	15,9%
TD	311	2232	989	+126%	18,5%
Scotia	279	2931	2477	+18%	19,9%
CIBC	279	2199	2063	+7%	18,7%
Montréal	265	2351	1825	+29%	19,4%
Nationale	89	725	624	+16%	18,8%
Total		13277	11014	+21%	18,5%

(1) En milliards de dollars (2) Rendement sur capitaux propres

sociétés», peut-on lire dans le communiqué de la sixième banque au pays, qui coiffait un actif de 88,8 milliards au 31 octobre dernier.

Avec cette performance, et l'atteinte de tous les objectifs, le conseil d'administration a approuvé, hier, une augmentation du dividende trimestriel de 11 %, à 42 ¢ par action ordinaire.

### CIBC

Pour sa part, la CIBC a été rattrapée par ses vieux démons, ce qui ne l'a pas empêchée d'inscrire un bénéfice net record en 2004. Mais l'affaire du courtier en énergie Enron est venue expliquer un recul de 14 % de son bénéfice net au quatrième trimestre, sous le poids d'une provision de 300 millions liée à la responsabilité de l'institution dans ce scandale financier. Cette provision atteint les 194 millions après impôts et est associée aux amendes et poursuites dont elle est l'objet pour des prêts consentis à Enron. Rappels qu'en mai dernier, la banque avait avisé les actionnaires que le montant total des réclamations pour sa responsabilité dans l'affaire Enron pourrait être supérieur à la couverture offerte par ses assureurs.

Pour le trimestre, le bénéfice net de la CIBC a été de 439 millions, ou de 1,06 \$ par action, contre 510 millions, ou 1,28 \$ l'action, au quatrième trimestre de 2003.

Pour l'ensemble de l'exercice, la

quatrième banque au pays selon la taille, avec un actif de 279 milliards au 31 octobre dernier, a comptabilisé un bénéfice net de 2,2 milliards, ou 5,53 \$ par action, en hausse de 7 % sur celui de 2,1 milliards, ou 5,18 \$ l'action, de l'exercice précédent. Le rendement sur fonds propres a été de 18,7 %, contre 19,2 % un an plus tôt. L'un des faits saillants de l'exercice a été l'inscription d'une dotation à la provision pour pertes sur créances de 628 millions en 2004, contre 1,14 milliard en 2003.

Cette performance a permis à la CIBC de majorer de 8 % son dividende trimestriel, qui passe à 65 ¢ par action ordinaire.

Dans la foulée, John Hunkin, chef de la direction de la banque, a annoncé la nomination de Gerry McCaughey au poste de président et chef de l'exploitation. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, il sera responsable de toutes les unités d'exploitation de la banque. Il occupera également la fonction d'ombudsman. Agé de 48 ans, M. McCaughey a entrepris sa carrière en services financiers en 1981 à titre de chargé de compte auprès de Merrill Lynch à Montréal. Il est entré à la Banque CIBC en 1990, lorsque celui-ci a acquis les services à la clientèle privée canadienne de Merrill Lynch. Depuis 1999, il dirige le groupe Gestion des avoirs.

Le Devoir



JIM YOUNG REUTERS

La Banque Royale est la seule à ne pas pouvoir se féliciter franchement de son année 2004. Sous le coup d'une expansion dans l'industrie bancaire américaine plus problématique, la plus grande banque au pays affiche un recul de 6 % de ses profits et un rendement de 15,9 %.

EN BREF

### Gildan dégage un bénéfice net record

Vêtements de Sport Gildan a dégage un bénéfice net record au quatrième trimestre terminé le 3 octobre dernier. Il a atteint 16,8 millions \$US, ou 56 ¢US par action après dilution; c'est une hausse importante comparative aux 14,2 millions, ou 48 ¢US par action, obtenus lors de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique essentiellement par une progression des ventes unitaires, par des prix de vente favorables et par l'efficacité des opérations manufacturières. L'incidence positive de ces facteurs a été en partie réduite par une augmentation des coûts du coton, des frais généraux et des frais de vente et d'administration. Le chiffre d'affaires du trimestre a atteint 145,6 millions \$US, en hausse de 33,3 % par rapport aux 109,2 millions du quatrième trimestre de l'exercice 2003. — PC

### La BCE maintient ses taux d'intérêt inchangés

Francfort — La Banque centrale européenne a décidé hier sans surprise de maintenir ses principaux taux d'intérêt inchangés. Le principal taux de refinancement demeure à 2 %. — AP

## Caterpillar quitte Laval

KARINE FORTIN

L'usine de Caterpillar Work Tools à Laval fermera ses portes en décembre 2005, privant ses 85 employés de leur gagne-pain.

D'après la direction, l'établissement qui fabrique notamment des godets d'excavatrices n'a pas réussi à atteindre ses objectifs de rentabilité depuis sept ans et s'attend à de nouvelles pertes pour cette année.

«Nous regrettons de devoir prendre une telle décision et nous reconnaissons le travail fourni par nos employés et les efforts déployés afin de rendre l'usine compétitive. Malheureusement, les réalités économiques rendent cette fermeture inévitable», a déclaré dans un communiqué le directeur de l'établissement, John LeCocq.

Selon le porte-parole de l'entreprise, Benoît Nadeau,

les premières mises à pied seront faites en mai 2005. Les autres licenciements seront effectués de manière progressive jusqu'à la fin de décembre. En faisant connaître sa décision dès maintenant, Caterpillar espère donner à ses travailleurs l'occasion de se trouver un autre emploi ou de préparer leur retraite.

La production de l'usine lavalloise sera transférée à d'autres établissements situés aux États-Unis. L'entreprise ne possède pas d'autres usines au Québec.

Fondée en 1890, Caterpillar est l'un des plus gros manufacturiers mondiaux d'équipement de construction et d'exploitation minière. En 2003, ses ventes consolidées ont totalisé 22,76 milliards \$US. Son siège social est situé à Peoria, en Illinois.

Presse canadienne

## Audet croit que les câblodiffuseurs sont bien placés pour résister à Bell

Toronto — Le chef de la direction de Cogeco, Louis Audet, croit que son entreprise jouit d'un avantage concurrentiel par rapport à Bell Canada, alors qu'elle souhaite lancer au cours de la prochaine année son service de téléphonie par Internet.

«Nous savons maintenant que ça fonctionne bien, nous discutons avec des fournisseurs et nous nous préparons en vue d'un lancement au cours de l'année civile 2005», a déclaré Louis Audet à des journalistes, jeudi, avant l'assemblée annuelle des actionnaires de Cogeco Câble qui se tenait à Toronto.

Selon M. Audet, Cogeco jouit d'un «avantage considérable au niveau des coûts» dans la bataille qui l'oppose à Bell Canada, alors que cette dernière s'approprie à son tour à lancer une offensive contre les câblodiffuseurs en offrant des services de vidéo sur demande par l'entremise de son réseau téléphonique.

Le p.-d.g. de Cogeco estime ainsi à 250 \$ l'investissement nécessaire pour les câblodiffuseurs pour chaque nouveau client à un service de téléphonie par Internet, étant donné que les améliorations qui doi-

vent être apportées aux réseaux sont relativement peu importantes. En contrepartie, les compagnies de téléphone devront investir 1000 \$ pour chaque nouveau client à un service de vidéo sur demande par lignes numériques à haut débit.

M. Audet a dit que Cogeco ne devrait pas consacrer «beaucoup plus que cinq millions» à des dépenses en immobilisations liées à la téléphonie au cours de l'exercice 2005, qui a débuté le 1<sup>er</sup> septembre.

Il a souligné que les clients de son entreprise disposent déjà de modems pour le service Internet haute vitesse et que les coûts supplémentaires pour offrir la téléphonie par Internet sont relativement minimes.

Au cours du dernier exercice qui a pris fin le 31 août, Cogeco Câble a réalisé des revenus de 526,5 millions, en hausse de 8 % par rapport à l'année précédente. L'exercice s'est toutefois soldé par une perte nette de 32,2 millions, attribuable à des changements fiscaux et comptables.

Presse canadienne

# LONGINES®

L'élégance est une attitude

La Grande Classique de Longines

Célébrons 25 ans d'excellence

## CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651  
Sans Frais 1 888 983 8283  
www.chateauivoire.com

## É D I T O R I A L

## Le royaume de l'instabilité

L'instabilité a un nouveau royaume: l'Ukraine. Du côté de l'opposition, on exige la reprise du deuxième tour de l'élection présidentielle. De l'autre côté, celui du pouvoir, on propose la répétition du processus électoral en entier. La Cour suprême? Une fois encore, elle a ajourné sans avoir décidé.

**L**a motion de censure adoptée avant-hier par une majorité de parlementaires ukrainiens n'a pas eu l'effet escompté. S'appuyant sur un article de la Constitution qui interdit le renvoi du gouvernement moins de 12 mois après le dépôt de son programme, le président Léonid Kouchma a jugé irrecevable la proposition des députés. Dans la foulée, il a indiqué qu'il n'a pas l'intention d'accorder son aval à une répétition du deuxième tour des élections, et seulement ce tour-là. Par contre, il s'est commis: Kouchma envisagerait le déclenchement d'une autre campagne présidentielle.

Mais voilà, comme cela nécessiterait trois mois de délai, l'opposition estime farfelu le plan de Kouchma. D'autant qu'il a eu la bénédiction du président Vladimir Poutine. Les conditions de celle-ci méritent d'ailleurs d'être précisées: Kouchma est allé à Moscou quémander à Poutine sa caution. On chuchote même que l'origine de l'idée d'une autre campagne s'appelle le Kremlin. Le fait, le seul fait, que Kouchma fasse un détour par la capitale russe a ulcéré l'opposition dirigée par Viktor Iouchtchenko.

Celle-ci défend encore et toujours la même ligne: elle demande un troisième tour. Son exigence, Iouchtchenko l'appuie sur ceci: la finale électorale s'étant caractérisée par des fraudes massives, c'est celle-ci et seulement celle-ci qui doit être annulée. Les fraudes ont été commises dans les régions de l'est du pays, bastion du premier ministre sortant Viktor Ianoukovitch et des russophones.

Chose certaine, Iouchtchenko tient absolument à affronter à nouveau le premier ministre en titre, dont la crédibilité a fondu comme neige au soleil. Il ne veut surtout pas qu'on impose le scénario Kouchma qui, lui, allouerait un temps suffisant pour présenter un autre candidat. Un temps suffisant pour finasser et concocter des moyens propres à kidnapper à rebours le scrutin tenu il y a une quinzaine de jours.

Etrangement, la Cour suprême tarde à rendre son verdict. Cette aspect très important du dossier a ceci de paradoxal que tout un chacun s'attend à ce que le plus haut tribunal du pays commande l'annulation des résultats enregistrés il y a peu. En effet, chacun des partis en présence ayant déposé des plaintes pour fraudes, il serait étonnant que la cour n'invalide pas le tout.

En attendant que celle-ci se prononce, le ton des discussions entre les présidents Bush et Poutine a monté de plus d'un cran. Le second, on ne le soulignera jamais assez, use avec abondance de la rhétorique qu'employaient en leur temps les notables soviétiques. A son avis, l'Occident n'est pas étranger au méli-mélo politique dans lequel l'Ukraine est actuellement plongée. De fait, Poutine considère que l'implication notamment de l'Union européenne est totalement déplacée. On se souviendra que les chefs des États hongrois, polonais et lituanien, sans oublier le commissaire européen aux Affaires étrangères, Javier Solana, ont participé aux discussions entre les parties concernées afin justement de juguler l'instabilité qui règne depuis deux semaines.

## En prison!

**A**u Canada, ce n'était pas arrivé depuis au moins 30 ans: mercredi, Ken Peters, un journaliste du *Hamilton Spectator*, a été reconnu coupable d'outrage au tribunal pour avoir tu ses sources d'information. Il saura la semaine prochaine s'il est condamné à une amende ou à la prison.

Il y a deux semaines, le même scénario, tout aussi exceptionnel, est survenu aux États-Unis. Cette fois, c'est un journaliste du réseau NBC, Jim Taricani, qui a été reconnu coupable. Déjà tenu de payer 85 000 \$ pour les 85 jours passés à se taire, il fait maintenant face à une peine de prison et connaîtra lui aussi sa sentence la semaine prochaine.

Le lien entre ces deux cas? Les reportages visés servaient admirablement l'intérêt public... et les juges ont affiché la même hostilité envers la presse.

D'abord, les faits. En 1994, des employés d'une résidence pour personnes âgées de Hamilton dénoncent, dans une lettre envoyée au conseil d'administration de la résidence et au département de la santé publique, les mauvais traitements qui y ont cours. Tant le conseil d'administration que la municipalité font enquête: leurs rapports sont dévastateurs envers la direction de l'établissement. Le journaliste Peters sera mis au fait du document municipal et l'affaire sortira enfin publiquement en 1995. Aujourd'hui, la résidence poursuit la Ville en diffamation et veut savoir qui a divulgué ce document.

Jim Taricani, lui, a diffusé un vidéo dans lequel on voit un haut fonctionnaire municipal accepter un pot-de-vin d'un informateur du FBI. L'enquête policière mènera finalement à la condamnation de neuf dirigeants de la ville de Providence (Rhode Island), dont le maire lui-même. Le vidéo devait toutefois rester secret et la cour veut savoir qui l'a donné au journaliste.

Bref, voilà deux causes à mille lieues de la superficialité journalistique, s'attaquant à des dossiers pour lesquels la population a un droit de savoir. Les juges n'ont pas vu les choses de la même façon: le juge David Crane, de la Cour supérieure de l'Ontario, a même relégué Ken Peters au rang de journaliste sans jugement. Selon lui, M. Peters a été victime de la «culture tyrannique» propagée par les écoles de journalisme et les patrons de presse qui poussent les journalistes à avoir des sources confidentielles pour «vendre de la nouvelle». Le journaliste, dit-il, n'était qu'un «pion» dans toute cette dynamique.

Cette implacable tirade fait frémir: elle témoigne d'une méconnaissance des mécanismes de l'information qui semble bien répandue parmi les juges, même à la Cour suprême. Rappelons-le: les scandales ne sont pas annoncés en conférence de presse; la seule manière pour un journaliste de les démasquer est de compter sur des gens de l'intérieur. Ceux-ci risquent gros: perte d'emploi, sanctions.

En protégeant leur identité, le journaliste prend sur lui ce fardeau au nom de l'intérêt public. Si cet échange n'existait pas, la population serait condamnée au ronron officiel, qui ne tient pas à lui faire savoir que des politiciens sont corrompus ou des patients malmenés.

Faudrait-il une loi sur la protection des sources? Aux États-Unis, on en trouve dans une trentaine d'États, mais pas au niveau fédéral — là où se joue l'affaire Taricani. Ici, il n'y a pas de consensus journalistique sur la question, mais à la lumière d'un cas concret, il y aurait lieu de revenir sur le dossier. Le congrès de la Fédération professionnelle des journalistes qui débute aujourd'hui à Québec en est l'occasion.

jboileau@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON  
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## LETTRES

## Un choix de société

Le nouvel hôpital du CHUM sera-t-il construit sur le site Saint-Luc ou sur le site Outremont? Il appartiendra au conseil des ministres d'en décider. Le recteur de l'Université de Montréal a rendu public son projet de cité du savoir et de la santé, et c'est bien ainsi. Il s'agit d'un projet d'envergure qui répond davantage aux intérêts universitaires. Dans ses propos, il a parlé de sciences de la santé, de recherche, de plateaux techniques, de rayonnement international, mais peu ou pas du tout du patient.

Il s'agit d'un projet dont les coûts de construction du seul hôpital seraient plus élevés de plusieurs centaines de millions de dollars alors que les coûts de l'ensemble du projet pourraient atteindre plusieurs milliards de dollars.

Les principales raisons de l'abandon du 6000 Saint-Denis sont les mêmes que l'on retrouve sur le site Outremont: accessibilité pour les usagers, empiètement sur le territoire du Centre universitaire de santé McGill et l'hôpital juif, risques environnementaux et coûts de construction plus élevés. Ces raisons ne semblent plus être des obstacles.

Il s'agit maintenant de savoir, en tant que société, si ce dont nous avons besoin est un centre hospitalier universitaire qui corresponde aux besoins des usagers et de la population ainsi qu'à notre capacité de payer comme citoyens ou d'un technopôle (la cité de la santé et du savoir) qui servirait davantage les intérêts universitaires.

Jean-Marie Dumesnil  
Président du comité des usagers du CHUM  
Montréal, le 25 novembre 2004

## Un manque de discernement

En tant qu'observateur attentif de la scène politique en Afrique et représentant d'une ONG africaine, j'aurais apprécié que le Canada se distingue de la politique française sur le cas de la Côte d'Ivoire lors du déroulement du Sommet de la Francophonie au Burkina Faso.

Ce sommet me laisse un goût amer. Le Canada a pu se faire manipuler par la France et sa politique ivoirienne. Je trouve particulièrement ou-

trancier que toute la Francophonie veuille montrer du doigt la Côte d'Ivoire pour ses problèmes internes. Et le Canada a bêtement suivi la vague, sans aucun discernement sur les visées de la France en Côte d'Ivoire.

Le droit de dissidence existe-t-il lors de ces sommets de la Francophonie? La Francophonie se cherche-t-elle à son tour un mouton noir, à la façon des rencontres du Commonwealth qui avaient aussi jadis leur mouton noir avec l'Afrique du Sud avant l'abolition de l'apartheid? Je demande au gouvernement canadien de bien examiner et d'analyser les visées de la France en Côte d'Ivoire au lieu de bêtement condamner le président Gbagbo.

Les Ivoiriens, quant à eux, cherchent une voie ivoirienne pour en finir avec les monopoles français. Par exemple, la Côte d'Ivoire, au nom de sa souveraineté, n'a pas à se soumettre à des coûts d'exploitation trop élevés quand des entrepreneurs chinois peuvent faire l'ouvrage des appels d'offres à un coût trois fois moindre par rapport aux coûts des entreprises françaises. Les monopoles français peuvent ainsi créer une surenchère fort malsaine dans l'économie ivoirienne.

J'appréciera donc plus d'intelligence politique du Canada face aux menées de la France en Côte d'Ivoire. Un peu plus de discernement serait plus prudent si Paul Martin veut, comme il le prétend, redonner un nouveau souffle à la diplomatie canadienne...

Michel Gaudette  
Trois-Rivières, le 28 novembre 2004

## Victoire de Kyoto

Enfin! Après tant d'années de procédures administratives et de débats politiques, la majorité requise des pays de la Terre se sont entendus pour rendre le protocole de Kyoto effectif. Cet événement mérite d'être dûment souligné comme moment historique. Presque tous les pays [...] se sont entendus pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Je crois que c'est un point tournant dans le débat sur la nécessité d'agir: les pays n'ont plus le choix et les dirigeants d'entreprises polluantes non plus. [...]

C'est maintenant que les États-Unis et l'Australie vont regretter de ne pas avoir embarqué dans cette belle aventure. Avec les nouvelles me-

sures qui seront imposées, les entreprises polluantes seront moins rentables ou devront mettre à jour leurs équipements (ce qui stimulera la recherche et les investissements en technologie et en infrastructures). Ceci stimulera l'économie et créera de nouveaux emplois de qualité en recherche, en consultation et en technologies de pointe. Les profits passeront de la poche des entreprises polluantes aux entreprises qui œuvreront à diminuer la pollution.

Espérons que le Québec saura en tirer profit en encourageant les entreprises de ce milieu à acquérir l'expertise nécessaire pour affronter les concurrents et «briller parmi les meilleurs».

Christopher Coggan  
Le 18 novembre 2004

## Plus d'anglais que nécessaire

J'ai travaillé deux ans à l'université McGill et je travaille maintenant à l'Hôpital juif comme technicien de recherche. Ainsi, on s'entend pour dire que je travaille depuis quatre ans dans un environnement qui est très anglophone. Après tout ce temps, je trouve tout à fait pertinentes les inquiétudes de l'Office de la langue française.

En effet, j'essaie de favoriser les échanges en français lorsque cela est possible; j'aborde les gens en disant bonjour, mais je me tourne vers l'anglais si nécessaire. Mais voilà le noeud du problème: c'est trop souvent nécessaire!

En fait, dans le monde de la recherche, plusieurs chercheurs (même dans les universités francophones) ne parlent pas ou peu le français. Alors, comment pensez-vous que les étudiants étrangers évoluent? Ils parlent en anglais. Il suffit d'une seule personne qui ne parle pas français pour que tous parlent anglais. [...]

Autrement, malgré les efforts remarquables faits par l'université McGill et l'Hôpital juif, il n'en demeure pas moins difficile de se faire servir en français. Plusieurs fois, j'ai dû parler anglais pour me faire comprendre dans l'administration ou pour les services hospitaliers. Aussi, je ne vous dis pas la gueule des gens lorsqu'on s'adresse à eux en français. [...]

Antoine Caron  
Montréal, le 30 novembre 2004

## LIBRE OPINION

## Langue, vie publique et vie privée

MICHEL PAILLÉ  
Démographe et chercheur associé à la chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec, Université du Québec à Montréal

**T**out bilan portant sur les effets de la Charte de la langue française (loi 101) doit d'abord porter sur les domaines visés nommément par le législateur. Ainsi, la langue d'enseignement, la langue du travail et la langue des services, pour ne donner que ces exemples-là, ont fait l'objet d'études et d'enquêtes prioritaires. Mais faut-il pour cela juger «déplacées», comme le fait Josée Boileau dans son éditorial du 29 novembre dernier, toutes les analyses des statistiques portant sur la langue parlée à la maison sous prétexte qu'il n'en est nullement question dans la loi?

À l'instar de la loi sur le tabac, la loi 101, comme toute autre loi par ailleurs, ne saurait viser que le domaine public dans ses applications concrètes. Si la première n'interdit pas carrément de fumer, notamment chez soi, la seconde ne peut obliger quiconque à parler français, en particulier à son domicile. Nul ne s'est offusqué en janvier 2003 quand la ministre de la Santé de l'époque avait affirmé que la loi canadienne sur le tabac visait à «inciter les Canadiens à cesser de fumer».

Y aurait-il deux poids et deux mesures lorsqu'on se formalise du fait que l'Office québécois de la langue française (OQLF) a cherché, dans son dernier rapport annuel de gestion, à montrer les progrès de la langue française à

domicile, notamment chez les personnes de langue tierces (les «allophones»)? Comment pourrait-on prétendre que notre politique linguistique ne vise strictement que la francisation du domaine public au point de croire que les langues tierces se transmettront d'une génération aux suivantes sans que les français parviennent à pénétrer dans les familles immigrées?

## Un impact

À l'époque du laisser-faire en matière de langue, on observait une forte préférence pour l'anglais au détriment du français comme langue d'usage à la maison. Plus particulièrement, le choix de l'école anglaise par quatre écoliers sur cinq conduisait tout naturellement à l'adoption de l'anglais comme langue d'usage au foyer. L'anglais était ainsi transmis aux enfants et ensuite aux générations suivantes. Or, à cette époque, nul n'avancait l'idée d'une intrusion des chercheurs dans la vie privée des Québécois.

Pas plus d'ailleurs que l'on s'offusque aujourd'hui lorsque les francophones des autres provinces canadiennes, après analyse des données portant sur la langue parlée à la maison, font état de leur importante anglicisation, ou plutôt de leur «assimilation», comme ils préfèrent le dire. Lors de l'étude de la loi 101, en 1977, Camille Laurin notait justement que «près de la moitié des effectifs d'origine française répandue au Canada, hors Québec, a dû abandonner sa langue». Il en attribuait la cause à «la

pression du milieu». Ainsi, la langue dominante dans le domaine public trouvait tout naturellement son chemin jusqu'à la vie privée.

Le modèle présenté par M. Laurin en 1977 était l'Ontario. Il s'agissait de donner à notre langue officielle une force d'attraction égale à celle de l'anglais dans la province voisine, à l'époque qui s'exprimait d'abord par la connaissance du français chez les non-francophones et ensuite par son adoption comme langue parlée au foyer par les allophones. Je ne devrais étonner personne en rappelant que l'anglais en Ontario surclassait à cette époque le français au Québec, tant pour sa connaissance que pour son usage!

Vingt-cinq ans plus tard, une mise à jour de ce type de comparaison entre le Québec et l'Ontario m'amène à conclure que «le Québec a comblé environ le cinquième de l'écart qui le séparait de l'Ontario» (dans *Les Politiques linguistiques canadiennes*, Michael Morris, Paris, L'Harmattan, 2003). Bref, au fur et à mesure des progrès du français dans le domaine public québécois, notre langue officielle est naturellement de plus en plus parlée dans la vie privée par des non-francophones.

S'il est légitime pour le gouvernement canadien de mener des enquêtes pour mesurer l'impact de sa lutte contre le tabagisme, il est tout aussi justifié pour l'OQLF, dans un contexte de sous-fécondité qui dure depuis 35 ans, de se pencher sur le choix de la langue au foyer par les immigrants, leurs enfants et leurs descendants.

## IDÉES

## Faut-il décriminaliser les personnes prostituées ou la prostitution?

Un assouplissement de la loi doit éviter de favoriser les activités des clients proxénètes, des proxénètes et des trafiquants

ÉLAINE AUDET

Écrivaine

MICHELINE CARRIER

Éditrice du site Sisyph

**L**e gouvernement du Canada a envisagé, l'an dernier, de réviser les lois sur la prostitution dans le sens de la décriminalisation totale non seulement des prostituées mais également des clients et des proxénètes. Un comité parlementaire avait d'ailleurs été créé à cet effet en 2003. Des groupes favorables à la reconnaissance de la prostitution comme un «métier» ont adressé, en décembre dernier, une lettre publique au premier ministre Paul Martin, le pressant d'agir en ce sens.

Comme ces groupes, nous refusons que les personnes prostituées soient traitées comme des criminelles, harcelées et violentées, privées de soins et de services, alors que les véritables responsables, les proxénètes et les clients proxénètes, sont rarement inquiétés par les services policiers.

Toutefois, contrairement à ces groupes qui ne lutent pas contre la prostitution mais veulent en améliorer les conditions d'exercice, nous considérons que la prostitution n'est pas un «métier» et que la décriminalisation ne mettrait pas fin à la «stigmatisation» ni à la violence contre les personnes prostituées. Cela ne s'est pas produit dans les pays qui ont libéralisé leurs lois en ce domaine, et nous ne voyons pas pourquoi il en irait autrement au Canada.

## Une véritable exploitation

Décriminaliser complètement la prostitution impliquerait en outre de décriminaliser les activités des clients proxénètes, des proxénètes et des trafiquants. Dans les pays qui ont fait ce choix, les proxénètes, recyclés en hommes d'affaires respectables, font fortune en toute légalité, sur le dos des prostituées renommées «travailleuses du sexe», qu'ils exploitent jusqu'à l'os.

La recherche du profit exige le recrutement d'une main-d'œuvre abondante, de plus en plus jeune, pour répondre aux besoins insatiables de la «clientèle». Elle entraîne le recours à la traite mondiale à des fins de prostitution, liant indissolublement le sort des prostituées locales à celui de leurs consœurs «importées». La récente affaire des visas accordés par Immigration Canada à des danseuses nues étrangères, appelées à être intégrées dans le système prostitutionnel canadien, illustre bien cette situation. Des études confirment l'augmentation spectaculaire de la traite des femmes et des enfants dans les pays qui ont légalisé ou décriminalisé la prostitution.

La prostitution est une forme de violence, d'exploitation et d'aliénation. Elle porte atteinte à la dignité et à l'intégrité de la personne. Elle est principalement une conséquence de l'oppression sexuelle et des inégalités socioéconomiques dont les femmes et les enfants sont les premières victimes. Il nous semble aberrant et irresponsable de vouloir décriminaliser, sous prétexte que les lois actuelles

n'ont pas réussi à éliminer la prostitution, un système qui broie des milliers de vies humaines. Les lois ont-elles jamais réussi à éliminer les crimes, par exemple les viols ou l'inceste? Faut-il pour autant décriminaliser ces actes? Qui oserait réclamer la légalisation de l'esclavage ou de la torture sous prétexte d'en contrôler les abus?

La décriminalisation de la prostitution soulève des enjeux sociaux, éthiques, économiques et politiques importants qui dépassent de loin les intérêts individuels immédiats. Comment peut-on parler de «consentement» et de «choix» quand l'âge moyen d'entrée dans la prostitution est de 13 ans, quand on connaît la misère économique qui pousse de plus en plus de femmes et d'enfants à vendre leur corps, ainsi que les mesures brutales de dressage auxquelles les soumettent les proxénètes, les trafiquants et des gangs criminels? La décriminalisation de la prostitution ne saurait constituer une véritable solution de rechange à la misère croissante des personnes prostituées.

## Rapports hommes-femmes

La décriminalisation de la prostitution aurait également des effets désastreux sur les rapports hommes-femmes et sur l'image des femmes en donnant l'impression que toutes sont prostituables.

Quelle influence pourrait en outre avoir sur les jeunes le fait d'accorder à la prostitution un statut professionnel légitime? Leur serait-elle proposée comme choix de carrière ou solution de rechange au chômage — la prostitution pour les filles et le proxénétisme pour les garçons? Faudrait-il offrir une formation dans ce «métier», comme le font déjà des pays qui ont décriminalisé la prostitution? Quant à nous, nous refusons cette vision réductrice qui voudrait soumettre le corps et la sexualité à la logique du marché.

Plus de 90 % des prostituées sont sous la tutelle des proxénètes dans les pays industrialisés comme le Canada. Selon un rapport publié par le Conseil du statut de la femme du Québec en 2002, 92 % des femmes prostituées voudraient quitter le milieu de la prostitution si elles le pouvaient. «Pour s'en sortir», dit l'ex-prostituée Agnès Laury, il faut la volonté inébranlable de ne plus retourner sur le trottoir, être aidée et surtout totalement coupée du milieu.»

Dans leurs champs de compétence respectifs, les gouvernements du Canada et du Québec pourraient exiger des bénéficiaires de subventions destinées à la défense des droits des personnes prostituées l'engagement formel de lutter contre la prostitution et d'aider les personnes prostituées à quitter ce milieu en leur procurant des ressources incitatives (formation, orientation professionnelle, aide financière, etc.). Les divers ordres de gouvernement devraient également prendre des mesures immédiates pour que les femmes victimes du trafic sexuel puissent obtenir un statut de réfugié ou avoir la possibilité de retourner dans leur pays si elles le souhaitent.

## Étude sérieuse requise

En 2001, on estimait à 40 millions le nombre de personnes prostituées dans le monde, 75 % d'entre elles ayant entre 13 ans et 25 ans. Chaque année, la traite mondiale aux fins de prostitution fait environ quatre millions de nouvelles victimes chez les



ARCHIVES LE DEVOIR

Dans les pays qui ont décriminalisé complètement la prostitution, les proxénètes, recyclés en hommes d'affaires respectables, font fortune en toute légalité, sur le dos des prostituées.

femmes et les enfants. Nous voulons que le Canada, en s'appuyant sur ses valeurs d'égalité et de respect des droits humains, s'inspire du modèle de la Suède, qui a su freiner l'expansion de la prostitution sans criminaliser les personnes prostituées.

Il n'y a eu aucune recherche importante sur la prostitution et la pornographie depuis le rapport Fraser, en 1985, et la situation a beaucoup changé en 20 ans. Nous demandons au gouvernement du Canada d'entreprendre une étude sérieuse pour évaluer tous les enjeux de la décriminalisation de la prostitution, notamment les risques d'augmentation du trafic et du tourisme sexuels au pays, avant de procéder à toute réforme du Code criminel en ce qui concerne le proxénétisme, la prostitution et la sollicitation. Puisque les politiques en matière de prostitution ont un effet structurant sur l'ensemble de la société et, donc, sur notre avenir collectif, nous lui demandons également de mener une vaste consultation publique sur le sujet.

## Les personnes suivantes ont appuyé cette position:

Louky Bersianik, écrivaine; Aoua Bocar Ly, sociologue et présidente-fondatrice du Réseau québécois femmes africaines, Horizon 2015; Pierrette Bouchard, chercheuse et titulaire de la Chaire d'études sur la condition des femmes, Université Laval; Thérèse Bouchard, spécialiste des droits humains et du développement; Pascale Camirand, éthicienne féministe, Université de Sherbrooke;

Bonnie Campbell, professeure, faculté de science politique et de droit, UQAM; Elaheh Chokrai, Association des femmes iraniennes de Montréal; Michel Chossudovsky, directeur du Centre de recherche sur la mondialisation; Nicole Côté, céramiste-sculpteuse; Djahan Dardachi, médecin; Luce des Aulniers, anthropologue, professeure titulaire, département des communications et études sur la mort, UQAM; Francine Descarries, chercheuse et professeure de sociologie, UQAM; Margrit Eichler, chercheuse et professeure de sociologie et d'études sur l'équité, université de Toronto; Andrée Ferretti, écrivaine; Yolande Geadah, auteure et chercheuse; Pierre Jasmin, pianiste et professeur de musique; Amir Khadir, vice-président de l'UFP; Hélène Lagacé, spécialiste de l'équité et de l'équité entre les hommes et les femmes; Henri Lamoureux, socioéthicien et écrivain; Georges Leroux, philosophe; Nima Machouf, Association des femmes iraniennes de Montréal; Diane Matte, coordonnatrice de la Marche mondiale des femmes; Karl Parent, cinéaste; Hélène Pednault, écrivaine; Gabrielle Pelletier, biologiste et présidente du Réseau québécois des groupes écologistes; Richard Poulin, chercheur et sociologue, Université d'Ottawa; Regroupement des groupes de femmes de la région de Québec; Bruno Roy, écrivain; Céline Saint-Pierre, sociologue, chaire Fernand-Dumont sur la culture à l'INRS; Nathalie Saint-Pierre, consultante; Jean-Claude Saint-Amant, chercheur en éducation, Université Laval; France Théorêt, écrivaine; Louise Vandelay, professeure titulaire, département de sociologie, UQAM; Michel Venne, journaliste.

## CHUM: fera-t-on fi de la planification urbaine?

Trop souvent, les actes de planification dans la grande région de Montréal ont été et sont encore des actes manqués

LUC-NORMAND TELLIER

Directeur du département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM et vice-président de l'APERAU internationale (Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme)

**L**a saga du CHUM se poursuit. Après s'être fait annoncer la construction de l'hôpital universitaire francophone au 6000 Saint-Denis, dans le quartier Rosemont-Petite-Patrie, puis après avoir entendu le rapport d'un comité particulièrement prestigieux qui concluait que la localisation optimale du CHUM se trouvait dans la zone de l'hôpital Saint-Luc, voilà que les Montréalais apprennent que certains des personnages les plus influents de notre ville tirent les ficelles en coulisse pour amener le gouvernement du Québec à localiser le CHUM à Outremont, dans une cour de triage du Canadien Pacifique.

Tout cela se déroule en très haut lieu, le plus souvent derrière des portes closes, totalement en dehors du processus en cours de l'adoption du plan d'urbanisme de la nouvelle Ville de Montréal.

Ce plan a donné lieu à un concours d'idées qui s'est déroulé de novembre 2002 à juin 2003, puis à une vaste consultation publique, du 17 mai au 22 juin 2004. Ceux qui croyaient que, dans notre ville, l'adoption de plans d'urbanisme allait changer les façons de procéder peuvent aller se rasseoir.

L'idée même de planification urbaine semble aussi mal en point aujourd'hui qu'elle pouvait l'être lorsque tant d'erreurs passées ont été faites: par exemple, lorsqu'on a décidé de localiser le Stade olympique trop loin du centre, lorsqu'on a décidé de localiser Mirabel si loin de Dorval et de mal relier les deux aéroports, lorsqu'on a décidé de raser le quartier Sainte-Marie pour y construire Radio-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, rêve de faire naître une «cité du savoir et de la santé» sur le site de la cour de triage du Canadien Pacifique.

Canada, lorsqu'on a décidé de faire de l'autoroute Ville-Marie une autoroute qui débouche sur rien et de l'autoroute 25 une autoroute qui commence nulle part, lorsqu'on a décidé de ne pas faire le lien entre l'autoroute 30 de l'acier aboutissant à Sorel et l'autoroute 40 passant tout près, à Berthierville.

La liste des exemples de ce type peut s'allonger encore et encore. Beaucoup trop souvent, les actes de planification dans la grande région de Montréal ont été et sont encore des actes manqués. La recherche d'un «plan», d'un projet cohérent s'étendant sur des décennies, se bute chaque fois aux brillantes idées spontanées des puissants de notre ville, de notre État provincial ou de l'État fédéral.

## Une cité qui existe déjà

Aujourd'hui, c'est le recteur de l'Université de Montréal qui rêve de faire naître une «cité du savoir et de la santé». Or cette cité existe déjà, et il suffirait de fort peu de choses peu coûteuses pour la mettre en valeur au bénéfice de tous. Dès 1986, il m'a été donné de mettre en évidence l'existence d'un axe linéaire providentiel reliant la tour de l'île Sainte-Hélène et la croix du Mont-Royal, axe le long duquel les principales institutions de haut savoir de notre ville se sont inconsciemment localisées.

Ainsi, dans le domaine de la santé, on trouve le long de ce corridor les facultés de médecine de McGill et de l'Université de Montréal ainsi que les

hôpitaux Saint-Luc, Thoracique, Royal Victoria, Hôtel-Dieu et Sainte-Justine. La distance à vol d'oiseau qui sépare la faculté de médecine de l'Université de Montréal et l'hôpital Saint-Luc n'est que de cinq kilomètres (comparativement à 2,5 kilomètres pour le site envisagé par le recteur Lacroix).

Bien plus, dans le domaine du savoir, l'axe en question traverse les Archives du Québec (sur l'ancien campus des HEC, rue Viger), le campus de l'UQAM (qui est en bonne partie l'ancien campus de l'Université de Montréal), l'ancienne École d'architecture, le campus de McGill, le campus de l'École polytechnique, le campus de l'Université de Montréal ainsi que celui du collège Jean-de-Brébeuf. Tout à fait à proximité de cet axe, soit à quelques minutes et même à quelques secondes à pied, on retrouve Radio-Canada, la Nouvelle Bibliothèque, la Place des Arts et le cégep du Vieux-Montréal. Encore plus à l'ouest, l'axe conduit directement au parc de haute technologie de l'arrondissement Saint-Laurent, où il coïncide avec l'avenue Albert-Einstein.

Il suffirait de favoriser les déplacements, surtout piétonniers, le long de cet axe pour que Montréal se retrouve, au cœur même de la cité, avec un grand campus unique au monde réunissant trois grandes universités parlant deux des principales langues internationales. Cela n'exigerait aucun déplacement de voies ferrées, aucune opération de décontamination, aucune perturbation du réseau des trains de banlieue et aucun déclassement d'hôpitaux universitaires existants.

Cet axe qui relie l'ancien campus de l'Université de Montréal au nouveau s'inscrit dans la logique historique de cette institution de haut savoir. Puisse ses dirigeants actuels s'en rendre compte.

Les universités montréalaises ont trop longtemps envisagé leur avenir en termes de concurrence acharnée. Et si l'heure était venue de chercher à les unir grâce à l'urbanisme?

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Cariveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (sport), Isabelle Poiré (santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumaget (spectacles); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels), Stéphanie Baillargon (théâtre), Paul Cauchon (médiat); Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Marilyn Hamelin, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cormelle (correspondants parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutsiac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Marilyn Hamelin, Alexandre Stiehlé (communiqué); à l'information politique: Gilles Paré (directeur); Manon Corneille, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Mariève Côté, Slavica Bogdanov, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Besi, Mélanie Simard (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Nathalie Zernatis, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida; INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Geneviève Duguay, Monique Heures, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

# ACTUALITÉS

## SOINS

SUITE DE LA PAGE 1

auxiliaires familiales et sociales. Mais la formule ne convient pas à tous puisqu'elle nécessite beaucoup de travail: recrutement, encadrement et gestion étroite à coups de formulaires. Beaucoup de prestataires n'ont ni l'énergie ni la capacité de faire de telles démarches. Mais voilà, le gouvernement veut en faire la règle, au grand dam de la coalition.

Pour Louise Dionne, de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), «c'est la désassurance pure et dure des soins à domicile» qui se dessine. D'autant plus que ces travailleurs n'ont pas de comptes à rendre aux CLSC, qui sont tenus à l'écart. Résultat: c'est la fin de l'interdisciplinarité, prédit Mme Dionne.

La coalition est d'autant plus inquiète que les employés de gré à gré et ceux des entreprises d'économie sociale travaillent dans des conditions difficiles: salaires horaires faibles, déplacements non payés, formation minimale, soutien clinique très faible, instabilité fréquente et multiples changements d'usagers.

Même le gouvernement convient dans ses précisions que la qualité des services offerts par le truchement du chèque emploi-service est très variable. «Les taux horaires sont peu élevés et varient d'une région à l'autre. Ceci entraîne des inconvénients pour la clientèle visée: difficultés de recrutement de travailleurs, personnel peu ou mal formé, taux de roulement élevé, ruptures de services sans alternative, etc.», lit-on dans le document.

Cela étant, le problème est également d'ordre financier, le Québec occupant le dernier rang parmi les provinces canadiennes en matière de dépenses par habitant en soins à domicile avec seulement 94 \$ par an par personne. Selon l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), le Québec devrait hausser ses dépenses de 386 millions pour atteindre le niveau canadien.

Il y a deux ans, le MSSS avait évalué les besoins à 611 millions en argent neuf pour mettre sur les rails une vraie politique de soins à domicile. «Depuis ce temps, seulement 12 % de ce montant a été débloqué. On a sorti la politique, mais sans ouvrir le budget en conséquences», explique Mme Martel.

Le recul est d'autant plus amer que les précisions n'ont rien apporté de neuf aux proches aidants, un maillon qui en a de plus en plus lourd à porter sur ses épaules. «Le gouvernement ne se cache plus pour décrire les proches aidants comme des auxiliaires ou des infirmières à rabais. C'est un retour en arrière qui remet carrément les femmes au foyer pour prendre soin des proches», a décrié Mario Tardif, du Regroupement des aidants et aidants naturels de Montréal (RAANM).

Pour Jeanette Galarneau, atteinte d'arthrite rhumatoïde depuis 20 ans et prestataire de services à domicile depuis 12 ans, ces précisions sont décourageantes. «On nous donne de moins en moins de services, a-t-elle déploré. Au début, j'avais droit à 11 heures de services par semaine. Je suis passée à neuf, puis à seulement sept heures et demie. C'est d'autant plus déplorable que je vieillis et que mes besoins, eux, grandissent.»

Mme Galarneau a d'autant plus de peine à comprendre ces choix que ces services garantissent son maintien dans la communauté. «J'ai calculé que je coûte 6000 \$ à l'État alors que je coûterais 50 000 \$ en CHSLD. C'est un non-sens. Sans ces services-là, je ne peux pas rester autonome.»

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

#### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

#### Les avis de décès (Le Mémoriel)

Au téléphone (514) 525-1149  
Par courriel [info@lememoriel.com](mailto:info@lememoriel.com)

#### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## Cols bleus: une nouvelle convention pas si «catastrophique»

Très peu de travailleurs perdront la semaine de quatre jours

ANTOINE ROBITAILLE

La nouvelle convention collective imposée aux quelque 6200 cols bleus de Montréal n'aurait pas un effet aussi catastrophique sur leurs conditions de travail que le syndicat l'avait estimé. C'est du moins ce qui ressort d'une présentation faite hier par trois hauts fonctionnaires de la Ville de Montréal au moment où on s'apprete à appliquer cette nouvelle convention.

Ainsi, parmi les cols bleus qui y avaient droit, très peu perdront leur semaine de quatre jours. De plus, si la convention impose aux cols bleus de travailler 52 heures de plus par année, elle leur rend 45 heures en jours fériés (qui passent de trois à huit par année). Bref, il ne s'agit, au total, que de sept heures additionnelles par an qu'on ajoute à l'horaire de travail actuel. «Quand les cols bleus regarderont leurs T-4», ils prendront conscience que le tableau est moins noir que celui dressé par les chefs syndicaux, a dit un représentant de la Ville.

La sentence de l'arbitre Gilles Lavoie rendue début octobre est, comme on le sait, contestée devant les tribunaux par le Syndicat des cols bleus regroupés de l'île de Montréal. La cause a été plaidée la semaine dernière et, depuis, on est en attente d'une décision du juge Denis Durocher. Plus tôt, celui-ci avait écarté une requête des cols bleus qui demandaient à ce que l'application de la décision arbitrale soit suspendue.

Le syndicat ayant par la suite refusé de négocier

l'application de cette convention dont il conteste la légalité, la Ville a dû en définir les règles d'application. Et ce, dès le 4 décembre, comme la convention le stipule. Or le nombre de jours travaillés par la grande majorité des cols bleus ne subira aucun changement. Selon la convention collective par laquelle on a réussi le tour de force d'harmoniser les 29 anciennes conventions de l'île, la semaine de travail ne sera plus de 35 heures mais bien de 36 heures par semaine. La plupart de ceux qui bénéficiaient de la semaine de quatre jours devront simplement ajouter entre 15 et 20 minutes quotidiennes à leur horaire de travail, au début de la journée, pour «faire» leurs 36 heures. Dans les services centraux, où on compte environ 1300 cols bleus, seulement une trentaine de cols bleus devront passer d'un horaire de quatre à cinq jours par semaine.

En revanche, les cols bleus qui ne relevaient pas de l'ancienne Ville de Montréal travaillaient en moyenne 38 heures, presque toujours réparties sur les cinq jours de la semaine. Ces derniers, les vrais gagnants de cette opération, verront leur horaire amputé de quelques heures et «tomberont» donc à une semaine de quatre jours et demi.

Pour ce qui est de la rémunération des heures supplémentaires, elle est augmentée, passant, pour le «temps et demi», de 135 à 150 % et, pour le «temps double», de 185 à 200 %. Ces heures supplémentaires comptent donc pour 16 millions de dollars sur un

budget global de rémunération des cols bleus de 350 millions. «Autour de 5 % de la rémunération, c'est dans la norme», a déclaré un des représentants de la Ville. De plus, les employés, qui recevront bientôt un montant forfaitaire de 2 % de leurs gains de 2002, ont touché une augmentation de salaire de 1,5 % le 1<sup>er</sup> novembre dernier. Sur une période de trois ans, la masse salariale augmentera de 8 %. Les représentants de la Ville avouent du reste que le tout ne se traduira pas par une augmentation des services à la population.

Chez les cols bleus, le salaire moyen annuel s'élève à 36 400 \$, somme à laquelle il faut ajouter des avantages sociaux (assurances, régimes de retraite, etc.) comptant pour 50 % de ce montant (l'équivalent de 18 200 \$). Les cols bleus les mieux payés touchent quelque 50 000 \$ par année, somme à laquelle il faut ajouter l'équivalent de 25 000 \$ en avantages divers.

Soulignons que 17 autres aspects de la convention doivent encore être négociés en arrondissement. Pour l'instant, le syndicat refusant de négocier, les règles définies au centre s'y appliquent.

Le Syndicat des cols bleus réagira aujourd'hui aux décisions de l'administration municipale. Joint hier, le conseiller syndical au SCFP-FTQ, Michel Fontaine, n'a fait qu'un seul commentaire, à propos des semaines de quatre jours: «S'il n'y en a qu'un seul qui la perd, c'est un de trop!»

Le Devoir

## UPA

Les producteurs ont aussi acheté au cours de l'été l'abattoir Z. Billette à Saint-Louis-de-Gonzague, qui abat 660 bouvillons par semaine et qui a la capacité de doubler cette production

SUITE DE LA PAGE 1

demeurent en place pendant un certain temps, soit cinq ans.

Il reste toutefois de nombreuses ficelles à attacher avant que cette entente de principe ne se transforme en contrat final. M. Pellerin pense que la transaction pourrait avoir lieu avant la fin de 2005. Les parties se donnent jusqu'au 20 décembre pour établir les termes de référence de l'entente; la vérification diligente aura lieu par la suite. Aucune information n'a été fournie sur le prix de cette transaction. Quoi qu'il en soit, M. Pellerin se dit optimiste pour l'avenir et envisage déjà de développer cette entreprise qui a une capacité d'abattage de 1200 vaches par semaine. Il y a deux grands abattoirs au Canada pour les vaches de réforme, et celui de Colbex détenait, avant l'embarco américain, une part de marché de 45 % au Canada, dont 33 % avec des vaches québécoises. Viandes Levinoff possède Colbex et une usine de dépeçage à Montréal.

Par ailleurs, l'annonce de cette entente de principe par Mme Gauthier devant 1000 producteurs, dont un grand nombre étaient fort impatients d'obtenir sur-le-champ la garantie de recevoir 42 ¢ la livre, n'a pas sur le coup soulevé d'enthousiasme parmi les congressistes, bien au contraire. Ils ne voulaient rien savoir d'une aide gouvernementale et demandaient que les 42 ¢ la livre proviennent immédiatement de l'abattoir, en plus d'une entente formelle signée par le gouvernement. A cela, Mme Gauthier a été obligée de reconnaître qu'elle devra retourner voir le premier ministre Jean Charest pour obtenir cette signature. En attendant, elle a donné la parole du gouvernement pour que les 42 ¢ la livre soient versés à compter de lundi prochain.

La ministre a expliqué qu'avant que la transaction de la vente de l'abattoir ne soit complétée, une période tampon est requise pour faire en sorte que le prix plancher soit respecté, grâce à l'appui des gouvernements, pendant une période qui pourrait s'étendre sur huit ou neuf mois, pense-t-elle. Selon elle, les gouvernements devraient vraisemblablement donner en compensation une somme de 12 à 15 millions. Le gouvernement fédéral, par la bouche de Jean Lapierre, aurait confirmé à Mme Gauthier que le gouvernement canadien contribuera à hauteur de 60 % et que Québec fournira le reste. Au fait, le ministre fédéral de l'Agriculture, Andy Mitchell, n'est pas venu visiter les congressistes, et il semble que personne n'ait voulu le remplacer. Les dirigeants de l'UPA auraient bien aimé avoir M. Lapierre.

Cette acquisition, qui a causé toute une surprise, n'arrive toutefois pas comme un cheveu sur la soupe. M. Pellerin a confié hier que des discussions avec la famille Cola avaient commencé il y a environ six mois. Par ailleurs, les producteurs ont acheté au

cours de l'été l'abattoir Z. Billette à Saint-Louis-de-Gonzague, qui abat 660 bouvillons par semaine et qui a la capacité de doubler cette production. Depuis l'acquisition, l'UPA a pu vérifier qu'il est très payant de faire de l'abattage. Avant-hier, M. Pellerin le disait: «On sait que c'est très rentable. On n'est pas des enfants d'école.» Cette remarque préparait sans doute les esprits à l'annonce de cette autre acquisition hier.

La crise du revenu net depuis deux ans aura donc créé un climat fertile pour effectuer un tel virage, qui est loin d'être évident. Les producteurs n'ont vraiment pas d'expertise en transformation. C'est pourquoi ils ont insisté pour garder les Cola comme partenaires.

Mais en même temps, le barrage qu'ils ont imposé à l'abattoir Colbex en voulant forcer l'entreprise à payer 42 ¢ la livre aura eu pour effet d'accélérer la réflexion des propriétaires, qui auront refusé jusqu'à la fin de payer ce prix plancher et qui auront plutôt opté pour la vente des actifs. Et qu'arriverait-il si l'entente de principe pour l'acquisition des actifs de Levinoff tombait? Il reste toujours la menace d'une loi de l'Assemblée nationale.

Pour le reste du congrès annuel de l'UPA, les producteurs auront réussi une fois de plus un important coup médiatique avec cette offensive pour obtenir un prix plancher pour les vaches de réforme. Pendant que la ministre parlait, on a vu arriver devant l'estrade six personnes portant un cercueil symbolisant la mort lente de l'agriculture et peut-être même aussi la mort de certains producteurs qui, au cours des derniers mois, ont préféré le suicide à la faillite de leur ferme.

Le Devoir



## DUCHAMP

SUITE DE LA PAGE 1

d'un séjour en Afghanistan soutenu par l'Imperial War Museum.

### Maître Duchamp

Le sondage britannique auprès de Ben Langlands, Nikki Bell et les autres spécialistes ou professionnels confirme une nouvelle fois la position tutélaire du grand maître de l'art moderne. Fils d'un notaire, frère du peintre Jacques Villon et du sculpteur Raymond Duchamp, Marcel Duchamp (1887-1968) s'éloigna assez vite des mouvements d'avant-garde pour affirmer puissamment son anticonformisme radical. Pendant la Première Guerre mondiale, il déclara une féroce activité artistique ironique et destructrice qui le mena à exposer plusieurs objets manufacturés, des ready-made hissés à la dignité d'œuvres d'art par la seule volonté de l'artiste.

Après avoir proposé une roue de bicyclette rivée à un tabouret de cuisine (1913), Duchamp radicalisa sa perspective désacralisante et autoréférentielle en créant un porte-bouteille (1914), puis une reproduction de La Joconde avec moustache et barbichette, baptisée L.H.O.O.Q. Il abandonna la peinture à partir de 1913 et se consacra surtout à son autre passion, les échecs. Son attitude tout autant ludique que radicale mit en évidence les conséquences ultimes de la remise en question de la nature et des fonctions de l'art.

Pour d'autres historiens de l'art, les ready-made s'inscrivent au contraire dans la tradition de la peinture. Tout simplement parce qu'ils accusent le cul-de-sac dans lequel cet art se serait retrouvé à la fin de la seconde décennie du XX<sup>e</sup> siècle. Duchamp lui-même se rattachait à la longue tradition picturale. Ses toiles de jeunesse ont tour à tour tâté de l'impressionnisme, du cubisme, et se sont rapprochées de Cézanne: autant de maîtres qu'il tenta de dépasser.

Dans cette perspective, au lieu de bousculer les traditions connues, comme celles de la peinture ou de la sculpture, le ready-made ouvre une nouvelle tradition, celle des objets déjà faits, du «prêt-à-exposer», pour ainsi dire. L'urinoir ouvre donc un champ artistique jusque-là inexploré.

L'œuvre phare a son histoire. Elle devait être présentée lors d'une exposition organisée par la New York Society of Independent Artists. Or cette organisation avait pour particularité de devoir accepter toutes les propositions soumises pour une exposition, sans jury, à la condition que l'artiste soumissionnaire débourse les 6 \$ demandés pour l'inscription. Marcel Duchamp envoya son œuvre «déjà faite», signée de ce pseudonyme emprunté à l'ingénieur qui avait dessiné le modèle d'urinoir.

Après des débats, dont la revue alternative *The Blind Man* fit état à l'époque, l'œuvre fut refusée, précisément parce que ce monsieur R. Mutt semblait plier des ready-made de Marcel Duchamp, *Roue de bi-*

cyclette notamment, connus à l'époque dans le cercle des arts visuels à New York. L'artiste s'expliqua sur ses choix plusieurs années plus tard: «Que M. Mutt ait fait ou non la fontaine de ses mains n'a aucune importance», écrivit-il dans *The Blind Man*. Il a CHOISI. Il a pris un article ordinaire de la vie, l'a disposé de façon à ce que sa signification utilitaire disparaisse sous un nouveau titre et un nouveau point de vue.»

De cette façon, R. Mutt, selon Duchamp, avait créé une nouvelle manière de penser cet objet. La fracture était consommée. L'œuvre refusée avait fait l'histoire. Duchamp avait testé le système de l'art.

Le fait qu'il ait été un des fondateurs de la New York Society of Independent Artists pose une couche d'ironie de plus sur cette histoire fascinante. La destruction de l'œuvre originale elle-même en rajoute.

Car le ready-made de 1917 n'existe plus. Pendant des années, Fontaine ne fut connu que par le seul truchement d'une photographie de l'Américain Alfred Stieglitz. Le mythe entourant l'œuvre prit de l'ampleur dans les années 50. Duchamp entérina ensuite plusieurs répliques, des copies d'un objet manufacturé. Elles se trouvent aujourd'hui dans diverses collections du monde. Le Musée des beaux-arts du Canada en possède un exemplaire, en plus de bon nombre d'œuvres de Marcel Duchamp, artiste phare d'un temps déboussolé...

Le Devoir